

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-douzième session
Supplément n° 1

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2017

Merci de recycler 



Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. L'activité de l'Organisation	10
A. Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable	10
1. Le défi des changements climatiques	11
2. Objectifs de développement durable : les progrès accomplis	12
3. Données et statistiques sur les objectifs de développement durable.	13
4. Moyens de mise en œuvre	14
5. Renforcement de l'appui de l'ONU	14
6. Dimension régionale.	15
7. Pays en situation particulière.	15
8. Haïti	15
9. Impact de la criminalité sur le développement.	15
10. Catastrophes naturelles	16
11. Forêts.	16
12. Donner aux catégories sociales vulnérables les moyens d'agir	16
B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	17
1. Adaptation à de nouveaux types de conflit.	17
2. Les femmes, la paix et la sécurité	21
3. Les jeunes, la paix et la sécurité	21
4. Mes bons offices : diplomatie préventive et médiation	22
5. Transitions démocratiques et élections	22
6. Gestion des crises.	23
7. Pérenniser la paix	24
8. Partenariats	25
C. Développement de l'Afrique	26
D. Promotion et protection de tous les droits de l'homme	28
E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire.	31

F.	Promotion de la justice et du droit international	33
1.	Appui aux autorités nationales	34
2.	Juridictions et mécanismes internationaux	35
3.	Promotion du droit international	35
G.	Désarmement	36
H.	Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international	37
1.	Contrôle des drogues	37
2.	Prévention du crime	38
3.	Lutte contre le terrorisme international	38
III.	Renforcement de l'Organisation	40
IV.	Conclusion	43

Chapitre I

Introduction

1. Diriger l'Organisation des Nations Unies à un moment décisif de l'histoire est un honneur insigne et c'est avec la plus grande humilité que j'assume cette responsabilité. Dans le présent rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, qui couvre les premiers mois de mon mandat et la fin de celui de mon prédécesseur, je tiens à brosser un tableau exact du monde actuel et je propose des moyens concrets de mieux répondre aux espoirs placés en l'ONU.

Le monde offre un tableau contrasté mêlant progrès, graves difficultés et perspectives encourageantes

2. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour prévenir la guerre et préserver les êtres humains des souffrances qui en découlent en rassemblant tous les pays dans un ordre international commun fondé sur des règles. Cet ordre est aujourd'hui traversé de tendances contradictoires et c'est en évaluant précisément la situation que nous pourrions relever les défis actuels.

3. Des centaines de millions d'êtres humains sont sortis de la pauvreté; les enfants, garçons et filles, sont plus nombreux à atteindre un niveau d'éducation plus élevé; il n'y a jamais eu autant de femmes sur la scène politique. Ces progrès sont le fruit de l'immense effort qu'ont fait les États Membres de l'ONU pour atteindre ces objectifs de développement, parmi d'autres. Cela étant, après une période de relative accalmie, le nombre et la durée des conflits sont repartis à la hausse sous l'effet de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, de la criminalité transnationale et de profondes divisions régionales. La famine menace de façon imminente plusieurs pays touchés par la violence, et dont la situation est aggravée par la sécheresse. Par ailleurs, la dynamique des rapports de force internationaux vient compliquer ces tendances contradictoires. Le sentiment d'incertitude est accentué par l'avènement d'un ordre mondial multipolaire qui émerge autour de centres de pouvoir multiples, en perpétuelle évolution.

4. Aujourd'hui plus que jamais, face à une conjonction de problèmes divers, le multilatéralisme est nécessaire pour trouver des solutions efficaces.

5. Les progrès mesurés par les indicateurs de développement sont bien réels, mais, au niveau mondial, les risques s'accroissent toujours plus vite, mettant en péril des résultats acquis de haute lutte. Les changements climatiques transforment des terres cultivées en désert. Ils se traduisent par des conditions météorologiques extrêmes qui menacent la vie, les moyens de subsistance et les infrastructures, et provoquent de graves pénuries d'eau. La croissance démographique est telle que, d'ici à 2050, la planète comptera près de 10 milliards d'habitants, dont les deux tiers vivront dans des villes. Celles-ci pourraient être prises de court par cette croissance rapide, à moins qu'elles ne cherchent à prospérer en édifiant des infrastructures plus efficaces.

6. Dans le monde entier, les uns et les autres partent, dans les villes ou ailleurs, en quête de sécurité et de perspectives d'avenir. D'une ampleur sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, ces déplacements de population et ces flux migratoires procèdent de problèmes persistants qui tiennent à l'escalade des conflits et aux inégalités structurelles. Certains pays tendent la main aux populations dans le besoin. Ailleurs, les clivages se creusent et les tensions, tant internes qu'internationales, se cristallisent.

Les inégalités et l'exclusion sont à l'origine de nombreux problèmes actuels

7. Les inégalités et l'exclusion sont à l'origine de bon nombre de problèmes actuels. S'il est vrai que la mondialisation a permis de faire reculer la pauvreté dans le monde entier et d'améliorer les conditions de vie presque partout, elle a été d'une injustice cruelle. Plus la richesse augmente, moins elle est équitablement répartie. Présents dans toutes les régions du monde, les exclus se comptent par millions. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, au Nord comme au Sud, les inégalités et la marginalisation se sont aggravées ces 20 dernières années. Si nous ne coopérons pas, la pauvreté va probablement s'enraciner plus profondément au cours des prochaines décennies dans les pays fragiles à faible revenu, les marginalisant encore davantage alors que, dans les pays à revenu intermédiaire, le nombre total de pauvres est encore plus élevé. Enfin, le sentiment d'exclusion se répand au-delà des pays les moins favorisés et se propage rapidement dans les pays développés, où il nourrit le nationalisme et la défiance à l'égard des institutions nationales et multilatérales. Les résultats du combat que nous avons mené collectivement contre la pauvreté et pour la sécurité commune sont à nouveau menacés.

Des pays et des institutions en difficulté

8. Trop souvent, la faiblesse des infrastructures et la défaillance des institutions dans les États fragiles menacent la stabilité du monde. Les risques de violence, de pandémie ou de développement de l'extrémisme violent sont d'autant plus importants que l'État n'est pas en mesure de garantir à la population une protection et des services élémentaires. Collectivement, nous devons investir davantage dans tout ce qui peut aider les pays à mettre en place des institutions représentatives et à devenir plus résilients pour réussir dans le contexte de la mondialisation.

9. De nombreux États sont dépassés : ils éprouvent des difficultés à relever les grands défis contemporains et à offrir à leur population les services dont elle a besoin. Les tensions sont attisées par l'absence de perspectives mais aussi par le vif sentiment d'exclusion que nourrissent de nombreux peuples, leur jeunesse en particulier, à l'égard des institutions censées être à leur service. Rares sont les pays et les institutions qui se sont dotés d'une stratégie à long terme pour répondre aux besoins des populations ou gérer les crises interdépendantes de notre époque. Empêtrés dans les difficultés, la plupart réagissent aux événements au coup par coup.

10. L'Organisation des Nations Unies et de nombreuses institutions internationales ont certes des réalisations à leur actif mais elles sont perçues comme des structures bureaucratiques éloignées de la réalité.

Jamais le multilatéralisme n'a autant compté

11. Nous devons raviver la foi dans le multilatéralisme et redonner confiance en la capacité de l'ONU à rassembler les États et la société civile pour s'attaquer aux problèmes contemporains les plus graves.

12. L'enchevêtrement des tendances à l'œuvre dans le monde actuel est tel que les pays ne peuvent absolument pas gérer seuls les risques de tous ordres auxquels ils font face. L'action commune est le moyen le plus efficace de lutter contre les changements climatiques, le terrorisme mondial ou la menace de nouvelles pandémies, et c'est la seule façon de gérer avec humanité les déplacements forcés et les flux migratoires.

Les risques ne peuvent pas être gérés à l'échelle d'un seul pays

13. Les États Membres ont pris acte de ce qui les rassemblait en adoptant en 2015 le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, deux textes de portée historique dont l'adoption est d'autant plus remarquable qu'elle est intervenue à un moment où la communauté internationale était profondément divisée à d'autres égards.

14. À l'instar de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ces accords multilatéraux tracent les grandes lignes de notre combat pour un monde libéré de la peur et où chacun peut vivre à l'abri du besoin. L'union est la clef du succès et le multilatéralisme en est la voie : à l'échelon régional comme à l'échelon mondial, c'est le moyen le plus efficace de réaliser la paix, le développement durable inclusif et les droits de l'homme pour tous.

La réforme de l'ONU est essentielle

15. L'ONU peut s'enorgueillir de son bilan à divers égards : maintien de la paix, amélioration des conditions de vie des populations ainsi que promotion des droits de l'homme et de l'état de droit. Mais elle a vu le jour dans un contexte historique bien particulier et, si les grands principes sur lesquels elle repose résistent à l'épreuve du temps, ses structures et son fonctionnement quotidiens ne sont plus adaptés aux problèmes actuels. Pour affronter les crises du XXI^e siècle, le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies plus efficace, plus souple et où les responsabilités sont mieux établies.

16. Par conséquent, face à des risques inextricables d'envergure mondiale, nous devons décloisonner notre action et ne plus nous contenter de réagir aux événements. Pour que l'ONU demeure utile et fiable, nous devons mettre toute notre énergie et notre détermination au service de réformes visant à obtenir de meilleurs résultats dans l'intérêt des populations les plus touchées.

17. Nous devons conduire le programme de réforme en veillant tout particulièrement à faire davantage sur le plan de la prévention. Depuis trop longtemps, les interventions que nous menons lorsque la paix et la sécurité sont menacées viennent a posteriori et tardivement, laissant aux problèmes le temps de s'aggraver et de devenir plus difficiles à régler. Nous savons qu'il est moins coûteux et plus efficace de prévenir une crise que de réagir après coup. Nous savons aussi que des catastrophes naturelles peuvent réduire à néant en quelques instants les résultats d'années d'efforts de développement. Enfin, l'expérience nous a appris dans la douleur que les guerres détruisent les sociétés et que les crises prolongées enferment des générations entières dans un cycle de vulnérabilité perpétuel. Cela doit changer.

18. J'ai souhaité que nous abordions les problèmes sous un angle différent, en nous attachant davantage à prévenir qu'à réagir. Ma définition de la prévention, qui est la trame commune de toutes les réformes que j'ai entreprises, consiste à faire tout ce qui est en notre pouvoir, dans le cadre de missions et d'activités diverses, pour aider les pays à empêcher que n'éclatent ou ne s'aggravent des crises risquant d'entraîner des souffrances innombrables. Tant le Programme 2030 que les résolutions relatives à la pérennisation de la paix (à savoir les résolutions 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité) vont dans le sens de cette conception intégrée de la prévention, étant entendu que le développement inclusif et durable est la meilleure forme de prévention qui soit. Bien que ces deux approches soient complémentaires, le Programme 2030 est le cadre essentiel dans lequel s'insèrent les résolutions sur la pérennisation de la paix, qui permettent à l'ONU de se concentrer sur l'appui à la planification et à l'exécution d'activités

concernant les aspects de certains objectifs de développement durable ayant une incidence sur la paix.

19. J'ai lancé plusieurs réformes complémentaires. Elles visent toutes à intégrer davantage les activités de l'Organisation pour les rendre plus cohérentes, refléter une compréhension plus globale des principales menaces qui pèsent sur le monde, et mieux assurer les financements. Ces réformes débarrasseront l'Organisation de nombreuses règles administratives dont la lourdeur l'empêche d'intervenir avec souplesse et rapidité en cas de crise, et elles permettront de renforcer le rôle des dirigeants qui auront, de ce fait, davantage de comptes à rendre. Elles auront pour effet de développer et de consolider les partenariats dont nous avons besoin pour véritablement changer les choses sur le terrain. Enfin, et c'est important, je suis déterminé à assurer la parité des sexes et à accroître la diversité géographique dans l'Organisation afin qu'elle reflète davantage la diversité des peuples du monde et qu'elle les serve mieux.

20. C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de prévenir les souffrances et d'atteindre les objectifs de développement durable. Il n'en demeure pas moins que l'ONU a un rôle d'appui essentiel à jouer. Mon programme de réforme fera de l'Organisation un partenaire mieux à même d'aider les États Membres à s'acquitter de leurs responsabilités.

Principales initiatives prises par le Secrétaire général en 2017

Réunion hebdomadaire du Comité exécutif tenue sous forme collégiale pour améliorer la prise de décisions et la transversalité

Création, avec l'aval de l'Assemblée générale, du Bureau de lutte contre le terrorisme dirigé par un secrétaire général adjoint

Renforcement de la prévention : Conseiller principal pour les politiques et Comité consultatif de haut niveau sur la médiation

Renforcement de la politique de protection des lanceurs d'alerte

Lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles : nouvelle stratégie destinée à renforcer nos moyens d'enquête à l'échelle du système des Nations Unies et à engager la responsabilité des hauts dirigeants

Premier rapport du Secrétaire général sur le système des Nations Unies pour le développement, portant sur un large éventail de mesures

Engagement concernant l'objectif de parité des sexes chez les hauts dirigeants d'ici à 2021

Accord avec le Président de la Commission de l'Union africaine en vue de mieux coordonner les activités menées conjointement par l'ONU et l'Union africaine à tous les niveaux

Initiative ONU-Union européenne sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles

Bons offices : visites dans différentes régions du monde et action diplomatique visant à apporter des solutions aux crises

Lancement d'une stratégie sur le financement du développement destinée à faciliter les investissements dans les objectifs de développement durable, y compris la proposition, présentée au Groupe des Vingt, concernant la création d'une facilité de financement international pour l'éducation

Lancement d'une réforme du système de développement, de l'architecture de paix et de sécurité et de la gestion de l'Organisation

21. Durant mes premiers mois à la tête de l'ONU, la bonne volonté et les idées novatrices que j'ai rencontrées dans le monde entier m'ont beaucoup impressionné. Nous devons mobiliser ces atouts au service du bien commun universel. Je me réjouis à l'idée d'œuvrer avec les États Membres et les parties prenantes du monde entier à renforcer l'ONU et à la rendre plus efficace, dès aujourd'hui et pour les générations à venir.

Chapitre II

L'activité de l'Organisation

A. Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable

*L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
un accomplissement sans précédent*

22. Jamais la communauté internationale ne s'est donné d'objectifs aussi ambitieux que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce dernier reflète un nouveau modèle fondé sur une conception globale et intégrée d'un développement durable inclusif, qui a vocation à s'appliquer à tous les habitants de tous les pays et qui accorde aux droits de l'homme une place de choix. Pour que cette ambition se concrétise, il faut intégrer davantage les objectifs de développement durable dans les stratégies et les plans nationaux, et notamment mettre en place des indicateurs et des moyens statistiques efficaces.

23. Je veillerai à ce que l'amélioration des conditions de vie et des perspectives des plus pauvres, des plus marginalisés et des plus vulnérables soit le principal critère de réussite du Programme 2030. Les pays et les parties prenantes s'accordent eux aussi à penser que la promesse de ne laisser personne de côté, qui est au cœur du Programme, doit sous-tendre la réalisation des objectifs de développement durable. Dans une logique transversale, l'ONU s'emploie à aider les acteurs nationaux à tenir cet engagement en prêtant son concours à l'élaboration de lois, de politiques et de programmes et à la ratification de traités internationaux. L'appui qu'elle apporte prend notamment la forme de mesures visant à éliminer la pauvreté, à lutter contre la discrimination et à garantir l'égalité pour tous.

24. « Ne pas faire de laissés-pour-compte » est le thème qui a été retenu en 2016 pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, principale instance de suivi et d'examen du Programme 2030. Dans un remarquable mouvement d'ensemble fidèle à l'esprit universel du Programme, des pays de toutes les régions du monde, et qui ont atteint des stades de développement très divers, définissent des approches et fixent des priorités pour inclure les objectifs de développement durable dans leurs stratégies et plans nationaux de développement. Près du tiers des membres de l'Organisation ont pris volontairement l'engagement de rendre compte des progrès qu'ils accomplissent dans l'exécution du Programme 2030.

25. Les pays se heurtent aux difficultés ci-après, lesquelles varient considérablement, selon les régions notamment:

- a) Pauvreté persistante et inégalités;
- b) Fragilité économique;
- c) Chômage, des jeunes notamment;
- d) Modes de production et de consommation non viables;
- e) Utilisation non viable des ressources naturelles;
- f) Effets des conflits en cours et persistance de ces effets après les conflits;
- g) Exposition aux catastrophes et conséquences de catastrophes récentes;
- h) Changements climatiques;
- i) Insuffisance des ressources;

- j) Faiblesses institutionnelles : précarité de l'état de droit, fraude fiscale et corruption;
- k) Manque d'espace pour la société civile.

*Les objectifs de développement durable sont l'affaire
de toutes les composantes de la société*

26. La réalisation des objectifs de développement durable passe par l'action nationale mais aussi par l'établissement de partenariats multilatéraux avec les États et les organisations non gouvernementales, le renforcement de la collaboration entre entités nationales et locales et la participation de tous les acteurs de la société à la prise de décisions. Ainsi pourra-t-on relever les défis. Les objectifs de développement durable offrent aux acteurs concernés une nouvelle occasion de montrer leur attachement à servir l'intérêt général et de renforcer la confiance dans les dirigeants politiques. Les contributions individuelles de spécialistes, issus en particulier du monde des sciences, sont également nécessaires. Il est en effet indispensable de faire appel à la science pour bien comprendre quelles synergies et quelles tensions suscitent les objectifs de développement durable. À cet égard, un groupe de scientifiques indépendants a d'ores et déjà commencé à établir le Rapport mondial sur le développement durable qui sera examiné au Forum politique de haut niveau de 2019. L'ONU sollicite également l'avis d'experts sur les moyens de progresser dans l'exécution du Programme 2030 et de tirer parti de sa nature multidimensionnelle.

27. L'ensemble du système des Nations Unies a entrepris de coopérer en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Le Conseil économique et social dispose, avec le Forum des partenariats, d'un espace d'échange où tous les partenaires peuvent faire entendre leur point de vue et apporter leur contribution. Le Nouveau Programme pour les villes, adopté en octobre 2016 à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), porte sur la manière dont les villes sont aménagées, financées, dirigées et gérées. En 2017, la Conférence sur les océans a rassemblé des intervenants de tous horizons pour qu'ils formulent des solutions concrètes à propos notamment de la pollution marine, des changements climatiques, de l'acidification des océans et de leur gouvernance. Par ailleurs, il faut absolument que les pays développés tiennent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'aide publique au développement et du financement de l'action climatique.

1. Le défi des changements climatiques

*La science est formelle : les changements climatiques sont bien réels,
et l'être humain n'y est pas étranger*

28. Phénomène prédominant, le dérèglement climatique amplifie la désertification, les déplacements de population, les catastrophes liées aux conditions météorologiques, la pénurie d'eau et les menaces qui pèsent sur d'autres ressources naturelles. Comme l'a démontré le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans une série de rapports circonstanciés qui font autorité, il n'y a aucun doute sur le plan scientifique et l'influence humaine est avérée. J'intensifie le dialogue politique engagé à haut niveau pour faire en sorte que la hausse de la température reste bien en deçà de 2 °C, aussi proche que possible de 1,5 °C. Je m'emploie à mobiliser le système des Nations Unies pour le développement aux côtés des États Membres investis dans l'action climatique, à trouver des moyens de financer l'exécution des plans d'action nationaux pour le climat et à consolider les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud, ainsi que la coopération

triangulaire. J'entends également convoquer en 2019 un Sommet sur le climat à des fins de mobilisation politique.

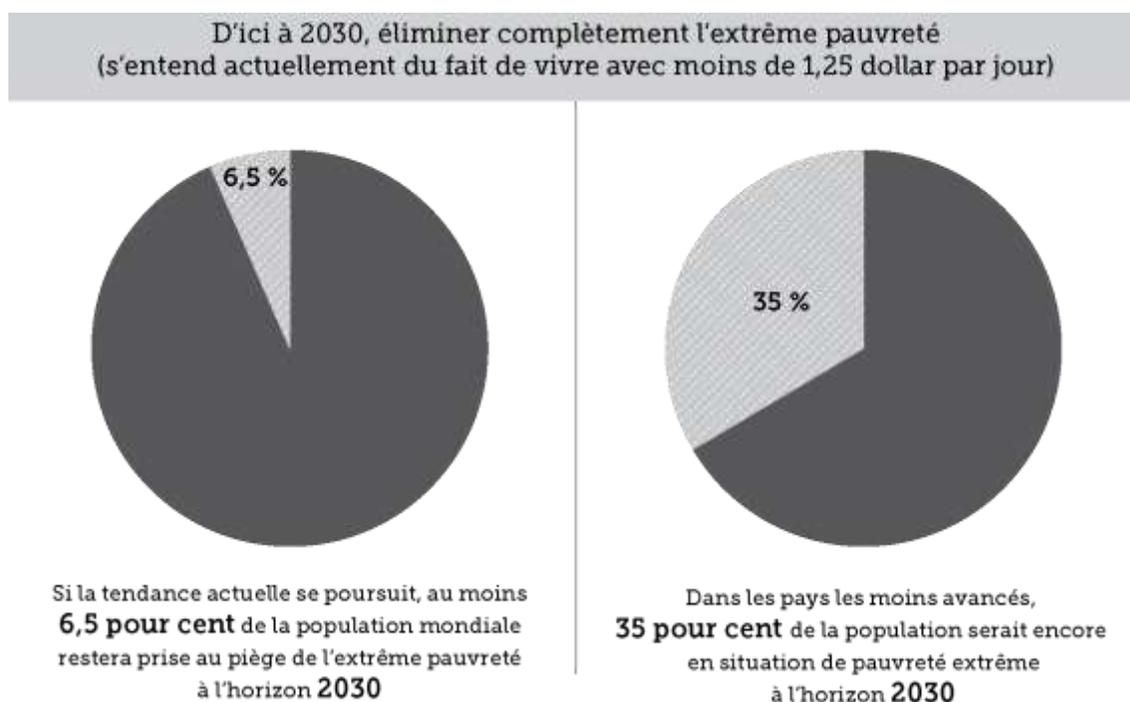
2. Objectifs de développement durable : les progrès accomplis

29. Même si le taux de pauvreté a été réduit de moitié depuis l'an 2000 à l'échelle du monde, il faut redoubler d'efforts pour augmenter les revenus des personnes qui vivent toujours dans l'extrême pauvreté, en particulier en Afrique subsaharienne, soulager leurs souffrances et œuvrer à la résilience. Quelque 700 millions de personnes vivent en effet toujours dans des conditions extrêmes et les inégalités ne se sont pas réduites. La pauvreté persiste dans les pays les moins avancés, où la proportion de pauvres ne diminue pas, mais c'est dans les pays à revenu intermédiaire que l'on compte le plus grand nombre de personnes prises au piège de la pauvreté.

30. Compte tenu de la variabilité de la parité de pouvoir d'achat, nous devons agir à tous les niveaux pour éliminer la pauvreté dans le monde, dans les pays les moins avancés mais aussi dans les pays à revenu intermédiaire. Au vu des prévisions de croissance actuelles, près de 35 % de la population des pays les moins avancés pourraient encore vivre dans l'extrême pauvreté en 2030 (voir fig. I).

Figure I

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 1



31. La création d'emplois décents et la réduction de la pauvreté passent notamment par des changements structurels et une nouvelle orientation, vers des activités plus productives et plus vertes. De tels changements peuvent aussi, grâce aux ressources dégagées, servir à financer la protection sociale nécessaire à ceux qui ne sont pas en mesure de sortir de la pauvreté par leurs propres moyens. À cet égard, il est indispensable que les pays s'approprient entièrement le programme de développement.

32. Des progrès sensibles ont été faits depuis l'an 2000 en matière de lutte contre la faim et la malnutrition. La proportion de personnes sous-alimentées dans le monde a été ramenée de 15 % pour la période 2000-2002 à 11 % pour la période 2014-2016. Il faut cependant poursuivre ces efforts sans faiblir, notamment en Asie et en Afrique, si l'on veut en finir avec la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Une famine dramatique menace aujourd'hui quatre États victimes de la sécheresse et de conflits.

33. L'aide des donateurs a augmenté, mais elle ne suffit toujours pas. On peut se féliciter que, en 2016, le montant net de l'aide publique au développement versée par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ait augmenté de 8,9 % en termes réels pour atteindre 142,6 milliards de dollars, un nouveau record. La hausse du montant alloué à l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs est certes venue gonfler le chiffre global, mais même une fois ce montant déduit, l'augmentation s'établit à 7,1 %.

3. Données et statistiques sur les objectifs de développement durable

34. En 2017, la Commission de statistique a adopté un cadre mondial d'indicateurs donnant la mesure des progrès accomplis au regard des cibles et objectifs du Programme 2030. Suivre ces progrès suppose de recueillir un gigantesque volume de données ventilées à tous les niveaux, une gageure pour les systèmes statistiques nationaux et internationaux. La communauté statistique mondiale s'emploie donc à moderniser et à renforcer les systèmes afin de régler tous les problèmes relatifs à la production et à l'utilisation de données sur le développement durable.

35. À cette fin, le premier Forum mondial des Nations Unies sur les données, tenu en Afrique du Sud en janvier 2017, a rassemblé les principales parties prenantes, qui ont réfléchi aux innovations possibles en matière de renforcement des capacités. De son côté, le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités a élaboré le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui prévoit un ensemble de dispositions visant à remédier au manque de capacités des systèmes statistiques nationaux et propose des solutions novatrices devant permettre d'exécuter le Programme 2030 dans son intégralité.

36. En février 2017, l'Assemblée générale a adopté les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe (résolution 71/276), qui portent sur les moyens de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs mondiaux arrêtés dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Ainsi, il est désormais possible de procéder à des mesures simultanées et cohérentes permettant de savoir où l'on en est à l'égard des cibles du Programme 2030 et de celles du Cadre de Sendai qui ont trait aux risques de catastrophe, ce qui a pour avantage d'alléger le travail de compte rendu qui incombe aux pays.

37. Les statistiques ventilées par sexe joueront un rôle déterminant dans le suivi des progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, tous objectifs confondus. L'ONU collabore avec d'autres acteurs mondiaux, régionaux et nationaux, y compris les organismes nationaux de statistique en vue d'améliorer la disponibilité et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe, d'accélérer ainsi la réalisation des 17 objectifs de développement durable et de parvenir à des résultats porteurs de transformation pour les femmes et les filles.

4. Moyens de mise en œuvre

38. La réussite de l'ambitieux et complexe Programme 2030 dépend des moyens d'action dont les pays disposeront. On trouve dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement des moyens de débloquent les ressources et investissements nécessaires. Dans son premier rapport de fond, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a établi que, d'après les prévisions actuelles, la croissance mondiale ne permettrait pas de venir à bout de l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Il a néanmoins relevé que les mesures nationales et la coopération internationale pouvaient, ensemble, influencer sur cette tendance et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. En 2016 et 2017, l'une des grandes initiatives du Groupe a été de dresser un inventaire complet des progrès accomplis au regard de plus de 300 engagements et mesures pris par les États Membres.

39. On estime que le montant nécessaire pour atteindre les 17 objectifs de développement durable est de l'ordre de milliers de milliards de dollars par an. Pour faire en sorte que les flux de capitaux viennent servir ces objectifs, on peut notamment attirer, exploiter et mobiliser des investissements de toutes natures, publics et privés, nationaux et mondiaux. Le montant total de l'épargne mondiale est, en principe, suffisamment élevé pour alimenter cette transformation et, de plus, les investisseurs ont tout à gagner.

40. Il importe de renforcer les capacités des pays en développement pour les aider à se doter d'une fiscalité plus efficace et efficiente. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a mis au point plusieurs prestations, en particulier des services de formation et d'assistance dans les pays, afin de seconder les États qui ont besoin d'adapter leur système d'imposition et, spécialement, de lutter contre la fraude fiscale. Par ailleurs, l'ONU, l'OCDE, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont lancé conjointement une nouvelle plateforme de collaboration sur les questions fiscales.

41. Le renforcement de la coopération en matière de développement a pour objet de donner aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral et aux petits États insulaires en développement, des moyens adaptés et prévisibles d'appliquer les programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes. Le Forum pour la coopération en matière de développement, plateforme multipartite ouverte à tous, est le principal lieu où se discutent les mesures destinées à améliorer la qualité, l'impact et l'efficacité des activités de coopération. Dans le cadre de débats auxquels participent également d'autres acteurs, les partenaires du Sud y échangent données d'expérience, bonnes pratiques et solutions, et évoquent les difficultés à surmonter. Le Gouvernement argentin organisera, en collaboration avec l'ONU, un colloque de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à Buenos Aires, en septembre 2017.

5. Renforcement de l'appui de l'ONU

À présent, pour les États Membres, les organisations non gouvernementales et les entités du système des Nations Unies partenaires, tout l'enjeu est de parvenir, de façon coordonnée et cohérente, à donner effet aux textes adoptés

42. Le Programme 2030 propose un projet de développement qu'il s'agit maintenant de concrétiser. Il importe au plus haut point de mobiliser un appui, financier et autre, de veiller au bon fonctionnement des partenariats multipartites et d'avoir constamment à l'esprit les objectifs de développement durable. L'Assemblée

générale m'a prié d'élaborer des propositions concrètes. Dans cette optique, je m'attache notamment à planifier des résultats collectifs et à établir un lien entre financement et considérations fonctionnelles. Les États Membres ont réaffirmé que les objectifs de développement durable ont des liens de complémentarité et de renforcement mutuel avec la paix et la sécurité, avec les droits de l'homme et avec les initiatives concernant la pérennisation de la paix.

6. Dimension régionale

43. De plus en plus fréquemment, des groupes régionaux et sous-régionaux de pays identifient ensemble des solutions à leurs problèmes de développement communs, et des institutions régionales sont appelées à mettre au point, de concert avec leurs États Membres, des stratégies et des approches régionales visant non seulement des questions transfrontières, mais encore des questions plus traditionnelles de développement économique et social durable.

44. En 2017, chaque commission régionale de l'ONU a encouragé ses États Membres à intégrer les dispositions du Programme 2030 dans leurs politiques de développement national et organisé un forum régional sur le développement durable qui rendra compte au Forum politique de haut niveau.

7. Pays en situation particulière

45. Tous les pays ont leurs problèmes, mais les plus vulnérables d'entre eux requièrent une attention particulière. L'ONU continue d'apporter son concours à l'exécution et au suivi du Programme d'action d'Istanbul (pays les moins avancés), du Programme d'action de Vienne (pays en développement sans littoral) et des Orientations du Samoa (petits États insulaires en développement), ainsi que du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Elle a également joué un rôle important dans la création de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qu'il convient maintenant de rendre pleinement opérationnelle dans le cadre de la cible 8 de l'objectif de développement durable n° 17.

8. Haïti

46. Les États Membres se sont félicités que l'ONU ait déployé en Haïti une nouvelle stratégie de lutte contre le choléra (A/71/620), qui comprend deux volets. Le premier volet vise à intensifier l'action menée pour améliorer les systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, tandis que le second consiste à mettre au point un dispositif d'aide matérielle et financière en faveur des Haïtiens les plus directement touchés par le choléra. Ma Représentante spéciale pour Haïti assure l'exécution de cette stratégie, qui a déjà commencé mais qui connaît d'importants problèmes de financement.

9. Impact de la criminalité sur le développement

47. La criminalité continue de peser sur la croissance et le développement et d'obscurcir les perspectives de paix et de sécurité des pays quel que soit leur niveau de revenus. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour assurer le financement régulier du développement envisagé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'ONU a confirmé son approche stratégique, qui fait de la prévention de la criminalité une condition déterminante du développement durable. Cette approche consiste notamment à renforcer la capacité des États Membres à lutter contre les mouvements de fonds illicites, à prévenir la corruption et à intensifier la lutte contre le blanchiment de capitaux.

10. Catastrophes naturelles

48. Au cours des 10 dernières années, les pertes économiques entraînées par des catastrophes naturelles ont atteint près de 1 400 milliards de dollars et freiné la croissance économique et la réalisation des objectifs de développement durable. Il est plus impératif que jamais d'investir dans la résilience des communautés et dans une infrastructure qui soit respectueuse de l'environnement : écoles, hôpitaux, routes, ponts, adduction d'eau, assainissement, énergie, transports et logement. Il importe également d'investir dans des dispositifs d'alerte précoce efficaces et polyvalents. Il s'agit là d'un volet important de mon programme de réformes axées sur la prévention.

11 Forêts

49. Alors que depuis 1992 l'objectif visé à l'échelle mondiale était de ralentir la dégradation des forêts et le déboisement, le Forum des Nations Unies sur les forêts a pris en janvier 2017 la décision historique d'accroître de 3 % la surface forestière mondiale d'ici à 2030. Le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts pour 2017-2030 (résolution 71/285 de l'Assemblée générale) offre un catalogue complet de mesures qui peuvent être prises à tous les niveaux pour assurer une gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres et mettre un terme au déboisement et à la dégradation des forêts. Ce plan est d'application volontaire et repose sur 6 objectifs d'ensemble et 26 cibles à atteindre d'ici à 2030. Ces objectifs et cibles vont dans le même sens que l'arrangement international sur les forêts et devraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de divers autres engagements internationaux en faveur des forêts.

50. La criminalité touche tous les aspects du développement, et la gestion forestière ne fait pas exception à la règle. Pour lutter contre cette forme particulière de criminalité qui vise la faune et la flore sauvages et les forêts, l'ONU ne se contente pas d'aider les États Membres à renforcer leur législation, leurs tribunaux et leurs services de police, elle aide aussi des populations rurales vulnérables, comme les communautés locales qui dépendent des ressources naturelles et de services écosystémiques, à améliorer leurs moyens de subsistance.

12. Donner aux catégories sociales vulnérables les moyens d'agir

51. Par sa volonté fondamentale de garantir la dignité de chacun, le Programme 2030 reconnaît les risques qui découlent aujourd'hui, dans le monde entier, de la montée des inégalités, de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance. Il reconnaît aussi l'importance de donner des moyens d'action aux populations vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les déplacés et les migrants.

52. Réagissant à l'augmentation dramatique des mouvements de populations en quête de sûreté ou de travail, l'Assemblée générale s'est réunie en séance plénière au plus haut niveau le 19 septembre 2016 pour examiner la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants et a adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1). Cette déclaration met en place les mesures voulues pour adopter dès 2018 :

- a) Un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières;
- b) Un pacte mondial pour les réfugiés visant un partage plus équitable des responsabilités en ce qui concerne l'accueil des réfugiés et l'aide à leur fournir.

53. À cette même séance, mon prédécesseur a lancé une campagne intitulée « Ensemble » qui réunit une coalition d'États Membres et d'organisations de la société civile et du secteur privé soucieux de renforcer la cohésion sociale, lutter contre la xénophobie et encourager un discours positif sur les réfugiés et les migrants.

54. En réponse au vieillissement de la population de la planète, l'Organisation est en train de créer un forum de dialogue sur les défis et les opportunités que présente ce phénomène. Par ailleurs, des interventions énergiques en faveur d'un développement qui inclue les personnes handicapées ont permis d'incorporer dans le Nouveau Programme pour les villes d'importants engagements inspirés par la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pour ce qui est des jeunes, eux aussi de plus en plus nombreux dans le monde, l'ONU a entrepris d'élargir ses stratégies pour mieux les prendre en compte, qu'ils soient filles ou garçons, dans ses interventions humanitaires et de consolidation de la paix et pour mieux identifier d'éventuelles synergies à leur profit entre les trois piliers de son action.

55. Mon Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes a déterminé que l'achat de biens et de services à des commerces appartenant à des femmes est l'un des principaux facteurs de progrès dans ce domaine. Les entreprises et les gouvernements s'attachent donc de plus en plus à privilégier ces commerces dans la passation de marchés publics et privés. De même, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui réunit les dirigeants de 31 de ces organismes, a inscrit l'acquisition de biens et services auprès de sociétés appartenant à des femmes parmi ses priorités.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Adaptation à de nouveaux types de conflit

56. Les conflits contemporains posent des problèmes complexes à l'Organisation. Pour être mieux préparés à répondre avec l'efficacité voulue à ces problèmes, nous devons élargir notre approche en nous disposant à :

- a) Renforcer notre capacité de formuler des solutions politiques aux menaces actuelles et aux problèmes en voie d'émergence;
- b) Veiller à ce que l'action de consolidation des États et des institutions renforce la légitimité en favorisant l'inclusion et en répondant aux griefs;
- c) Défendre l'impartialité de l'Organisation; et
- d) Utiliser de façon efficace les bons offices du Secrétaire général pour appuyer des actions de médiation.

Acronymes utilisés dans la figure II

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie	MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie	MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
BRENUAC	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria	UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban	MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	UNSCO	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	UNSCOL	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti		
MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye				

57. Les opérations de paix des Nations Unies sont l'un des meilleurs outils dont nous disposons pour maintenir la paix et contenir les conflits. On compte actuellement 16 opérations de maintien de la paix et 36 missions politiques spéciales autour du monde (fig. II). Nos personnels sont en poste principalement dans des endroits marqués par une forte insécurité. Dans le contexte du maintien de la paix proprement dit, la protection des civils est devenue une mission centrale qui expose les personnels de l'ONU à des dangers certains. En 2016, 117 membres des composantes militaire, de police ou civile d'opérations de maintien de la paix ont perdu la vie au service de l'Organisation, tandis que 7 fonctionnaires civils de l'ONU affectés à des missions de maintien de la paix et à des missions politiques spéciales sont morts en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Somalie et au Soudan. Au 30 juin 2017, 41 autres membres du personnel des Nations Unies étaient morts au service de l'Organisation.

Opérations de paix : faits et chiffres au 30 juin 2017

A. Opérations de maintien de la paix

L'effectif des opérations de maintien de la paix de l'ONU est actuellement de 112 303 personnes réparties entre 16 opérations. Il se décompose comme suit :

- Personnel en tenue : 95 553
 - Soldats : 80 067
 - Policiers : 11 982
 - Observateurs militaires : 1 543
 - Officiers d'état-major : 1 961
- Personnel civil : 15 153 (au 28 février 2017)
 - Recruté sur le plan international : 5 004
 - Recruté sur le plan local : 10 149
- Volontaires des Nations Unies : 1 597
- Nombre des pays qui fournissent du personnel en tenue : 127

Pertes en vies humaines des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales pendant la période à l'examen : 165

Pertes en vies humaines de toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales depuis 1948 : 3 599

Montant approuvé des ressources pour les opérations de paix, pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 : 7,87 milliards de dollars

B. Missions politiques spéciales : faits et chiffres au 30 juin 2017

L'effectif des missions politiques spéciales est actuellement de plus de 8 000 personnes (principalement des fonctionnaires civils et quelques gardes militaires, observateurs militaires et policiers) réparties entre 36 missions comprenant :

- 13 missions sur le terrain
- 10 envoyés spéciaux et conseillers spéciaux
- 13 groupes d'experts chargés des sanctions et groupes de contrôle ou de suivi

Pendant la période considérée, la Division de l'assistance électorale a déployé plus de 60 missions électorales et missions de renforcement des capacités des organisations régionales.

58. L'ONU ne peut plus se contenter de réagir aux événements, elle doit les anticiper en nouant des relations fortes avec ses partenaires nationaux et régionaux en vue de prévenir les conflits. La prévention exige que l'on s'attaque aux causes profondes de ces conflits dans ces trois piliers de l'action des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement inclusif.

59. Pour faciliter l'avènement d'une ONU souple et efficace face à des environnements complexes, j'ai fait procéder à un examen complet du dispositif chargé de la paix et de la sécurité au Secrétariat. Je fais mienne sans réserve la principale recommandation du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies, qui est de placer les solutions politiques

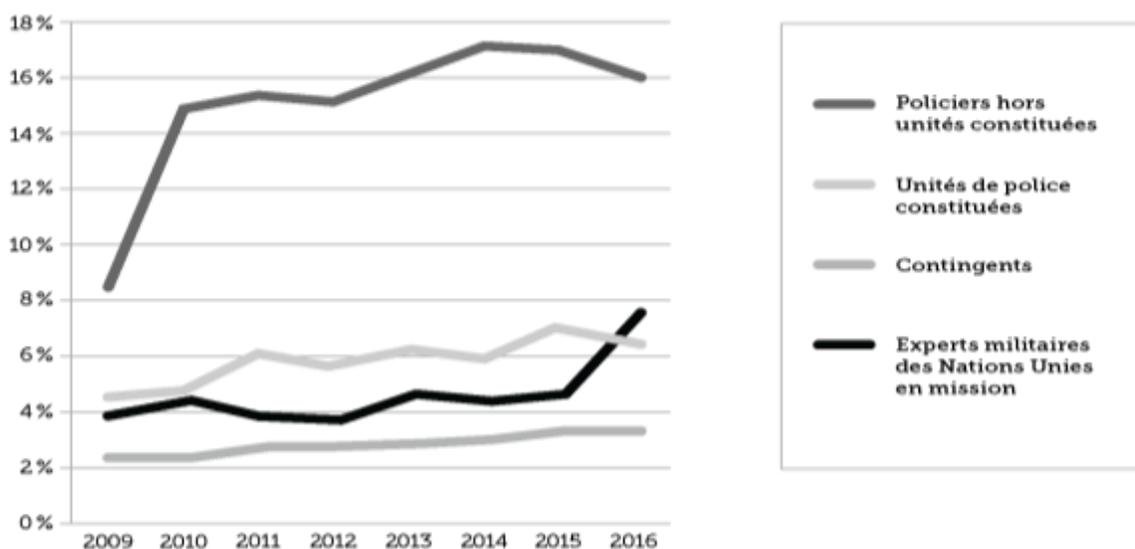
au cœur de notre action. Par ailleurs, nous sommes en train d'innover avec la création d'un bureau de lutte contre le terrorisme (résolution 71/291 de l'Assemblée générale).

2. Les femmes, la paix et la sécurité

60. « Les femmes, la paix et la sécurité » constituent un programme d'une importance cruciale pour la prévention des conflits et pour la formulation de réponses plus efficaces aux crises contemporaines, et l'ONU doit donner l'exemple dans ce domaine. J'ai la ferme volonté de donner suite aux recommandations concernant spécifiquement les femmes formulées dans différents rapports et dans les résolutions de 2016 sur la pérennisation de la paix. J'étudie en ce moment les moyens d'augmenter le nombre des femmes dans les médiations dirigées ou codirigées par l'ONU et dans ses missions de maintien de la paix et ses missions politiques spéciales (fig. III). Pendant la période à l'examen, l'ONU a publié sous le titre de *Guidance on Gender and Inclusive Mediation Strategies* un recueil de conseils qui propose des stratégies concrètes visant à ouvrir les processus de médiation plus largement aux femmes et à rendre ces processus plus inclusifs. À une conférence sur les activités de maintien de la paix de l'ONU qui s'est déroulée à Londres en septembre 2016, plus de 60 États Membres se sont engagés à renforcer la participation des femmes à tous les échelons des opérations de maintien de la paix. Les femmes occupent actuellement 26 % des postes de chef ou chef adjoint de mission, ce qui est le pourcentage le plus élevé jamais atteint, mais nous sommes encore très loin d'avoir atteint la parité des sexes.

Figure III

Pourcentage de femmes en tenue dans les opérations de maintien de la paix entre 2009 et 2016



3. Les jeunes, la paix et la sécurité

61. De récentes résolutions du Conseil de sécurité ont amorcé un mouvement en vue de faire participer les jeunes à la pérennisation de la paix. Une étude sur les jeunes, la paix et la sécurité est en cours de préparation, et ses auteurs recueillent actuellement des témoignages sur la contribution positive des jeunes des deux sexes à la paix et à la sécurité. Des recherches plus poussées seront nécessaires pour

mieux comprendre les rapports entre le progrès technologique et le chômage croissant des jeunes et pour apprendre à mettre la technologie au service de l'éducation des jeunes.

4. Mes bons offices : diplomatie préventive et médiation

62. Je suis résolu à apporter le soutien de mes bons offices à la recherche de solutions pacifiques aux différends. Lorsqu'un risque de violence se fait jour, mes envoyés spéciaux et mes représentants spéciaux sont souvent parmi les premiers à intervenir. En maintenant des contacts réguliers avec les acteurs de la région, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a joué un rôle essentiel pendant la crise qui a suivi les élections en Gambie et a appuyé la médiation qui a conduit l'ex-président Jammeh à décider de céder pacifiquement le pouvoir. Un autre de mes Représentants spéciaux, qui dirige le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, offre ses bons offices pour faciliter des négociations sur les ressources en eau transnationales. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale continue d'encourager un dialogue politique inclusif et de prêter ses bons offices au Gabon, au Congo, au Tchad et au Cameroun. L'opération de maintien de la paix en République centrafricaine collabore avec l'Union africaine à la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, y compris en prenant des dispositions pour prévenir les violences intercommunautaires. J'ai exhorté l'Inde et le Pakistan à trouver un moyen pacifique de faire baisser les tensions entre eux et je leur ai renouvelé l'offre de mes bons offices. Au Siège de l'ONU, je peux compter sur un vivier d'experts prêts à être dépêchés sur le terrain ainsi que sur les membres de l'Équipe de médiateurs de haut niveau. Les compétences techniques considérables de ces experts et de ces médiateurs se sont révélées d'une grande utilité non seulement pour mes envoyés spéciaux, mais encore pour un certain nombre d'initiatives régionales et nationales. Enfin, j'ai personnellement employé mes bons offices dans plusieurs contextes depuis ma prise de fonctions et j'ai l'intention de continuer de le faire.

63. Une démarche visant à prévenir et à faire cesser de graves violations commises contre des enfants peut constituer un premier pas vers un dialogue et une médiation. En effet, les parties tant étatiques que non étatiques à certains conflits ont pris l'engagement de mettre fin aux violations graves contre les enfants. C'est ainsi qu'agissant en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé apporte, en qualité d'observateur et de garant, son concours à l'application de l'accord de mai 2016 intervenu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire pour la prise en charge des enfants associés à ce groupe armé. De son côté, avec le soutien de mon Représentant spécial, la République démocratique du Congo s'est engagée à mieux prévenir le recrutement d'enfants dans ses forces armées.

5. Transitions démocratiques et élections

64. L'année écoulée a montré à quel point il est important que la diplomatie préventive accompagne certains processus électoraux. Au Ghana, les bons offices fournis par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont beaucoup contribué au dénouement pacifique d'une situation de grande tension électorale. La coordination des efforts engagés par divers acteurs nationaux et internationaux, au premier rang desquels la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, a été essentielle pour éviter des violences. En Afghanistan, l'ONU a facilité d'importantes réformes tendant à renforcer le processus électoral,

avec en particulier l'élection de trois femmes à la commission électorale. En Haïti, au début de 2017, la conclusion du processus électoral, facilitée par l'ONU, a ouvert la voie à un retour à la norme constitutionnelle et à la stabilité politique.

65. Ces succès offrent un net contraste avec la montée des tensions politiques en République démocratique du Congo à l'approche de l'expiration du deuxième mandat du président Kabila en décembre 2016. Le mandat de la mission de maintien de la paix dans ce pays a été recentré sur la protection des civils et l'application de l'accord négocié sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo. La communauté internationale sera appelée à continuer de fournir une assistance importante pour que des élections crédibles et pacifiques puissent être organisées d'ici à la fin de 2017.

6. Gestion des crises

66. De plus en plus souvent, les opérations de paix des Nations Unies sont déployées plus tôt qu'autrefois pour prévenir ou contenir une explosion de violence ou y mettre un terme. Empêcher une nouvelle escalade de la violence est un impératif qui peut imposer à l'ONU de déployer une mission même en l'absence plus ou moins complète d'une solution politique viable. Or l'expérience a prouvé qu'une opération de maintien de la paix, si bien équipée et si robuste qu'elle soit, est impuissante à s'acquitter effectivement d'un mandat de protection des civils en l'absence de stratégie ou de plan politique jouissant du soutien des parties et des acteurs régionaux et internationaux.

67. Cela s'est vérifié sur plusieurs théâtres d'opération. La mission des Nations Unies en République centrafricaine est intervenue en de nombreuses occasions pour empêcher des violences intercommunautaires de prendre des proportions incontrôlables et a ainsi permis d'éviter des massacres de grande ampleur. La mission au Soudan du Sud a eu du mal à protéger les civils sur fond d'hostilités toujours plus intenses entre les parties au conflit et de mesures d'obstruction paralysantes prises par les autorités nationales. Le déploiement d'une force régionale de protection n'a guère permis d'améliorer la situation faute de coopération de la part du gouvernement. Cependant, malgré ses insuffisances dans quelques incidents graves, la mission des Nations Unies protège et assiste chaque jour plusieurs centaines de milliers de personnes. Les nombreux débats et déclarations que le Conseil de sécurité, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont consacrés au Soudan du Sud n'ont pas encore permis d'ouvrir la voie à une cessation des hostilités et à une relance du processus politique dans ce pays.

68. Pour être en mesure de protéger les populations civiles, les soldats de la paix doivent disposer de moyens adéquats et pouvoir s'appuyer sur une réelle volonté politique. Au Mali, les retards constatés dans la mise à disposition de moyens militaires vitaux ont limité la capacité de la mission des Nations Unies de s'acquitter du mandat robuste et proactif qui lui avait été donné en juin 2016. Certes, cette mission s'est efforcée inlassablement de faciliter par sa médiation l'application de l'accord de paix, mais les désaccords persistants et la méfiance régnant entre les parties ont bloqué tout progrès, ce qui a contribué en retour à la dégradation de la situation. Une stratégie est en cours d'élaboration pour renforcer l'adhésion à l'accord et faciliter l'exécution du mandat de protection des populations civiles.

69. Qu'une mission des Nations Unies soit présente dans le pays ou non, il est toujours difficile de réussir à négocier un accord alors que les hostilités font rage et dans un enchevêtrement d'intérêts locaux, régionaux et internationaux. En République arabe syrienne, l'impuissance à trouver un accord a eu pour résultat de

prolonger encore une violence et des souffrances qui n'ont que trop duré. Les négociations en vue d'une transition politique dans ce pays, qui sont placées sous les auspices des Nations Unies et facilitées par mon Représentant spécial, ont certes repris en janvier 2017. Mais, sur le terrain, les attaques contre les civils se poursuivent sans relâche et provoquent des déplacements massifs de population qui menacent la stabilité de la région et au-delà. Au Yémen, malgré les efforts de mon Envoyé spécial, les parties ne sont pas retournées à la table de négociation. En Afghanistan, mon Représentant spécial continue de soutenir les tentatives de réconciliation dans une situation de crise humanitaire durable. Les progrès vers une solution politique au Burundi ont eux aussi été fort lents, en grande partie à cause de la réticence des parties à engager des pourparlers sans conditions préalables.

7. Pérenniser la paix

70. Les résolutions parallèles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix ont élargi le concept de consolidation de la paix. Jusqu'alors conçue comme une démarche nécessairement postérieure à un conflit, la consolidation de la paix vise désormais à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence de la violence afin de soutenir la paix à toutes les étapes d'un conflit.

71. Mon prochain rapport sur la pérennisation de la paix explicitera les implications de cette approche globale, et notamment ses liens avec des réformes plus vastes. La prévention des conflits en sera un élément central, ce qui favorisera une mobilisation plus intégrée, stratégique et cohérente des trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

72. Nous nous employons à rendre opérationnel le concept de pérennisation de la paix. Le Secrétariat soutient les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour mobiliser les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et les institutions financières internationales face à toutes sortes de situations tant nationales que transfrontières et régionales. Ainsi par exemple, immédiatement après le règlement pacifique de la crise post-électorale en Gambie, une mission d'évaluation des Nations Unies, une visite du président de la Commission de consolidation de la paix et le décaissement d'urgence de subventions du Fonds de consolidation de la paix ont apporté un appui crucial à l'action menée par le nouveau gouvernement pour conforter la stabilité du pays.

73. Au Libéria, à la demande du Conseil de sécurité, l'ONU a mis au point un plan de consolidation de la paix dans le cadre d'un dispositif tripartite qui l'associe à l'Union européenne et à la Banque mondiale pour aider ce pays à réussir sa transition hors du maintien de la paix. En République centrafricaine et au Mali, l'ONU a commencé à élaborer des stratégies de contact avec les communautés pour pouvoir mieux intervenir au niveau local et apaiser les tensions et les conflits intercommunautaires.

74. Les progrès régulièrement accomplis en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Libéria ont ouvert la voie à une réduction programmée des effectifs des opérations de maintien de la paix présentes dans ces pays en 2017 et 2018. En mai 2017 en Côte d'Ivoire, une tentative de mutinerie de soldats a rappelé au gouvernement qu'il lui restait à satisfaire un certain nombre de revendications tant au sein des forces de sécurité que dans le reste de la société s'il voulait pérenniser la paix. En Haïti, une opération de maintien de la paix à effectif réduit et plus spécialisée poursuivra l'action menée par l'opération précédente pour rétablir l'état de droit. Ceci dit, le retrait d'une mission n'est pas une étape ultime sur la voie menant à une paix durable, mais plutôt le signal d'une reconfiguration de la présence de l'Organisation dans le pays considéré.

75. La pérennisation de la paix a un besoin vital de financements qui soient caractérisés par leur rapidité, leur effet catalytique et leur tolérance au risque. Le Fonds de consolidation de la paix a réussi à préserver sa capacité de soutien grâce aux engagements pris par 33 États Membres lors de sa conférence d'annonces de contribution, en septembre 2016. Il a dépassé l'objectif fixé pour l'ensemble de l'ONU qui consiste à affecter au moins 15 % des fonds disponibles à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il a également élargi son domaine d'intervention en finançant des initiatives transfrontières et régionales, lancé le premier dispositif spécialisé de financement d'actions axées sur les jeunes, la paix et la sécurité, et, pour la première fois, il a subventionné directement des organisations de la société civile.

8. Partenariats

76. Nous aurons de meilleures chances de succès si nous unissons nos forces pour désamorcer les crises potentielles et pour aider les communautés à renouer avec la paix. J'accorde donc un niveau élevé de priorité à la conclusion de partenariats, et c'est dans cet esprit que j'ai signé en avril 2017 avec le Président de la Commission de l'Union africaine un accord-cadre qui met en place des mécanismes de consultation et de coopération à tous les niveaux entre nos deux organisations. Cet accord couvre tout l'éventail des questions de paix et de sécurité, allant de la création d'un groupe de travail ONU-Union africaine sur la prévention des conflits jusqu'à la gestion des crises. En Somalie, au Darfour, en République centrafricaine et au Mali, notre coopération avec l'Union africaine a multiplié les solutions originales et concrètes. J'espère que mes propositions tendant à garantir un financement durable, régulier et souple des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine mandatées par le Conseil de sécurité rencontreront un accueil favorable auprès des États. Une collaboration de cette nature devra être justifiée par la démonstration d'un avantage comparatif et d'une valeur ajoutée.

*Les partenariats sont l'un des outils préventifs
les plus utiles dont dispose l'ONU*

77. Pour l'ONU, des partenariats efficaces avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des organismes du secteur privé constituent des outils préventifs particulièrement utiles. En Asie centrale, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Organisation de coopération de Shanghai sur des questions très diverses telles que la lutte contre les menaces terroristes, le trafic de drogues et l'extrémisme violent. En Afrique australe, pour contribuer à la médiation menée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au Lesotho, l'ONU a apporté son concours à des sessions de formation à la médiation en contexte national organisées par la SADC en anticipation des élections de juin 2017. En Asie du Sud-Est, l'ONU a arrêté avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est un nouveau plan d'action qui prévoit un partenariat plus étroit au service de la pérennisation de la paix et de la diplomatie préventive, ainsi qu'en matière économique, sociale et culturelle. En Europe, je suis résolu à appuyer un règlement pacifique du conflit en Ukraine dans le cadre des efforts déployés par les quatre pays du Format Normandie, le Groupe de contact trilatéral et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

78. Nous avons encore resserré notre coopération avec l'Union européenne, en particulier au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, et nous avons collaboré à d'importants processus politiques dans toute l'Afrique et au Moyen-Orient. Nous avons également suivi de près la question du déploiement rapide des opérations de paix et la question de la réforme du secteur de la sécurité.

79. En avril 2017, le président de la Banque mondiale et moi-même avons signé un nouveau Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après-crise qui étend notre collaboration à la prévention des conflits violents. Nous avons renouvelé notre volonté d'unir nos efforts pour résoudre les problèmes de développement, humanitaires, politiques, de sécurité, de consolidation de la paix et de droits de l'homme.

Pour prévenir les conflits et pérenniser la paix, nous devons aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable

80. Pour prévenir les conflits et pérenniser la paix, nous devons aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable. Or nous n'avons pas encore une idée claire de la relation entre le développement durable inclusif et la prévention de la violence. C'est pourquoi l'ONU et la Banque mondiale préparent actuellement une étude majeure et entièrement nouvelle qui montrera comment le développement et les processus politiques se complètent pour prévenir la violence et comment des revendications motivées par les inégalités et l'exclusion augmentent les risques de conflit violent.

C. Développement de l'Afrique

81. Intensifier l'action des Nations Unies en Afrique est l'une de mes grandes priorités. Pour étayer cet engagement, j'ai effectué en janvier mon premier voyage de Secrétaire général afin d'assister au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, où je me suis entretenu avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat. En avril, j'ai convoqué à New York la première Conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'occasion de laquelle nous nous sommes engagés à renforcer et à resserrer la coopération entre les deux organisations et avons souligné l'importance de leur partenariat stratégique pour promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité ainsi que les droits de l'homme sur le continent.

82. L'Afrique, à l'instar d'autres régions du monde, présente aujourd'hui une image dynamique mais pleine de contrastes où apparaissent des progrès mais aussi des difficultés. D'une part, la croissance économique enregistrée dans plusieurs pays africains a dépassé celle d'autres régions du monde, et les données sont encourageantes puisque le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne s'est accru de manière spectaculaire, passant de 52 % en 1990 à 80 % en 2015, et que la réduction du taux de mortalité infantile est sensible. D'autre part cependant, dans certaines régions d'Afrique, des situations de violence prolongée et l'insécurité humaine nuisent au développement et font peser une lourde menace. La permanence des conflits est telle que trois des quatre pays actuellement très exposés au risque de famine se trouvent en Afrique.

83. Sur le plan économique, le continent reste très tributaire des produits de base et, du fait de l'instabilité des cours mondiaux, dans de nombreux pays, la fluctuation des recettes d'exportation a eu un effet majeur sur l'évolution de la croissance économique. De nouveaux défis s'annoncent pour le continent. Selon les estimations relatives à la croissance démographique, l'Afrique serait la région du monde affichant la croissance la plus rapide (voir fig. IV), avec une jeunesse de plus en plus nombreuse qui représentera environ 60 % de sa population totale d'ici à 2050 (voir fig. V). Ces jeunes ont besoin d'une éducation, d'emplois, de logements et de soins de santé, et mettent donc à l'épreuve les moyens des États.

Figure IV
Estimations et prévisions concernant la population mondiale, par région,
entre 2000 et 2050

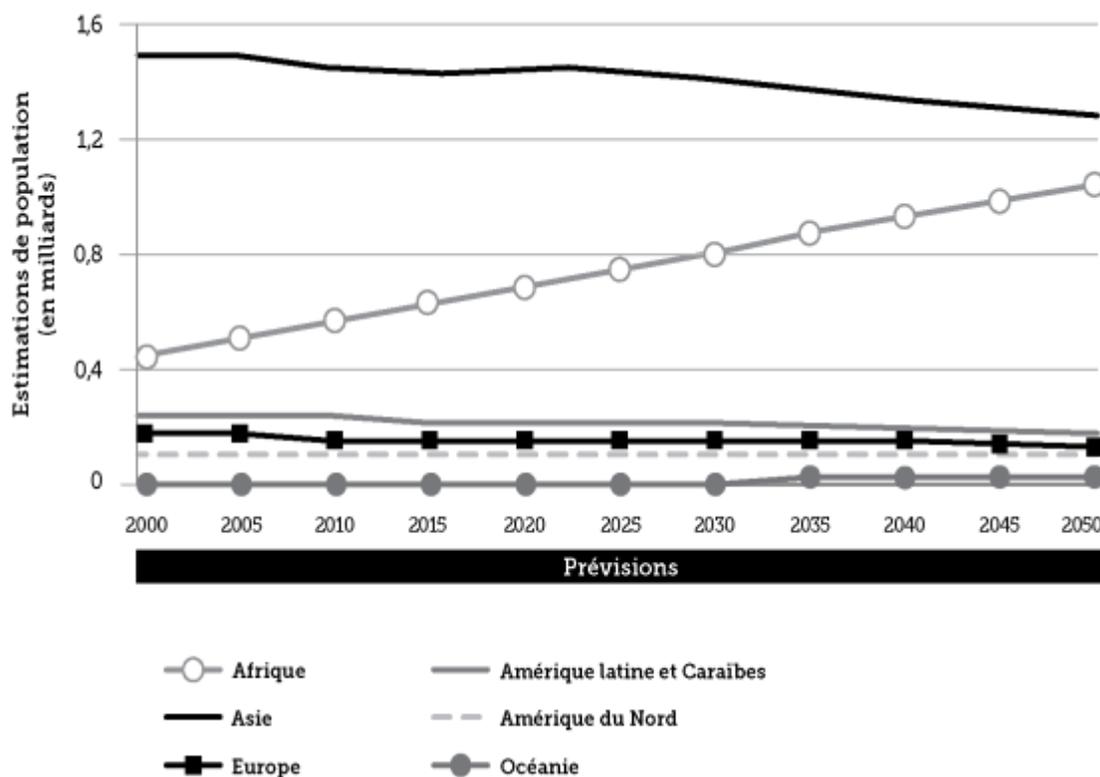
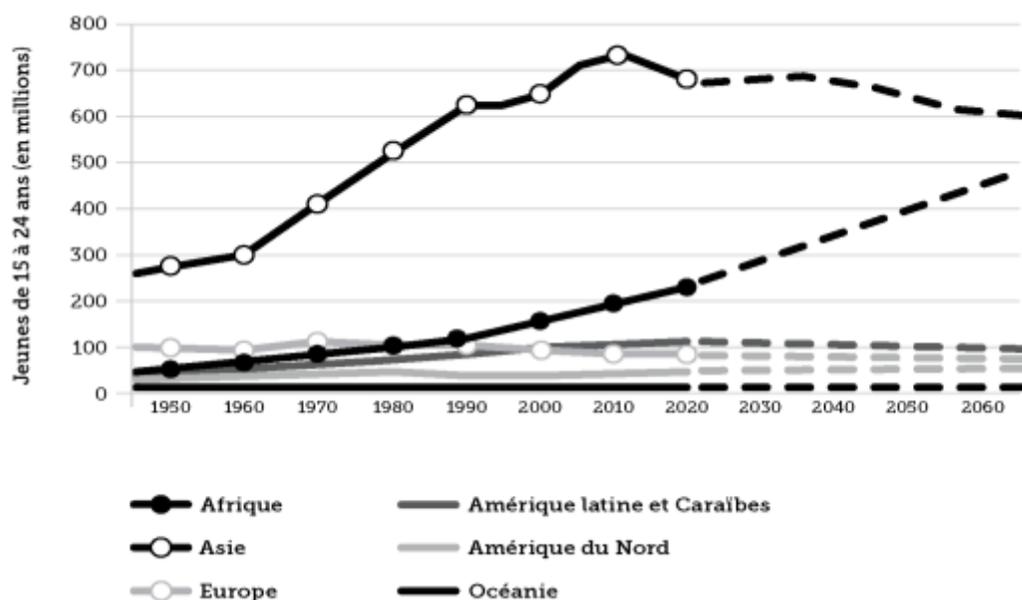


Figure V
Évolution du nombre de jeunes de 15 à 24 ans dans chaque région entre 1950 et 2060



Source des données : Nations Unies (2013), Perspectives de la population mondiale - révision de 2012.

84. Le continent peut tirer avantage de ce dividende démographique en investissant dans une éducation de qualité, dans la formation des enseignants, la technologie et l'innovation, ce qui permettrait de stimuler la productivité, de créer des emplois et de promouvoir une croissance sans exclusion et la prospérité pour tous. Accroître les investissements et renforcer la capacité des institutions de proposer des solutions novatrices nécessitera des partenariats multilatéraux, auxquels l'ONU peut contribuer. L'ouverture de perspectives et l'autonomisation des femmes et des jeunes seront essentielles en tant qu'objectif de développement.

85. Le Programme 2030 est crucial pour l'avenir de l'Afrique et l'ONU s'emploie en étroite coopération avec ses partenaires à concrétiser les objectifs du Millénaire pour le développement de manière synergique, en s'alignant sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Pour promouvoir ces synergies, l'ONU et l'Union africaine ont adopté un dispositif commun de compte-rendu assorti d'un cadre unique de suivi et d'évaluation. En décembre 2016, l'Assemblée générale a par ailleurs adopté le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 (résolution 71/254). Cette dynamique requiert une action ciblée, et il est dans l'intérêt de chaque pays du monde de donner la priorité à l'avènement d'un avenir solide pour l'Afrique

D. Promotion et protection de tous les droits de l'homme

La paix est en soi un impératif des droits de l'homme

86. Je suis plus que jamais convaincu que la paix est en soi un impératif des droits de l'homme. Partout dans le monde, crises et conflits éclatent en grand nombre, entraînant des violations répétées des lois qui protègent les droits de l'homme même en période d'état d'urgence ou de guerre. Des installations médicales, des sites religieux et des écoles ont été attaqués et bombardés à plusieurs reprises en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen. Dans ces pays et dans d'autres zones de crise, notamment au Burundi, dans la région du lac Tchad touchée par les attaques de Boko Haram, au Mali, dans certaines parties du Myanmar, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, en Ukraine et dans le Territoire palestinien occupé, des centaines de milliers de vies ont été emportées.

87. Les survivants sont de plus en plus souvent poussés à fuir, s'exposant ainsi davantage à la mort ou à de nouvelles violations car ils voyagent dans des conditions indignes d'un être humain, où les enfants connaissent la famine, sont privés d'éducation et soumis à la violence. Mettre fin à ces crimes contre la paix, garantir des réparations aux victimes et faire en sorte que leurs auteurs soient traduits en justice : ce sont là pour nous des tâches parmi les plus urgentes.

88. Parallèlement aux conflits sanglants de l'année écoulée, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants sont restés privés de leurs droits économiques et sociaux fondamentaux, victimes d'une pauvreté chronique pour certains et, pour beaucoup d'autres, de l'inefficacité de l'administration publique ou de l'austérité qui leur est imposée. L'inégalité considérable entre les sexes, les groupes sociaux et les niveaux de revenu a poussé à ses limites la confiance de la population. Bien trop souvent, l'insécurité économique et sociale est mise sur le compte des « autres » – qu'il s'agisse des migrants ou d'autres groupes visés par une discrimination aux motifs raciaux, ethniques, sexistes ou sociaux, plutôt que sur les défaillances des politiques publiques.

89. Dans ce contexte, des millions d'êtres humains ont migré pour échapper aux conflits armés, en quête d'un avenir et de respect des droits de l'homme. Le nombre de migrants qui ont péri en tentant de traverser la mer Méditerranée est effroyablement élevé : en juillet 2017, 1 900 personnes avaient trouvé la mort ou étaient portées disparues, bien que le flux des arrivées en Europe ait d'une manière générale diminué par rapport à 2015-16. Un nombre incalculable de personnes ont en outre péri ou disparu ailleurs dans le monde, victimes durant leur périple d'actes de torture, de traumatismes et d'autres atteintes aux droits de l'homme.

90. Je suis atterré par la malveillance du discours politique tenu dans maints pays. Au lieu d'adopter une approche raisonnée et coopérative, de nombreux dirigeants attisent la flambée de préjugés et de peur qui divise et affaiblit leur société. Une vague de racisme et de xénophobie déferle sur la planète, soulevée par les stéréotypes, la discrimination raciale, les discours haineux et la violence sectaire. Peut-être plus que jamais, les normes et les mécanismes universels relatifs aux droits de l'homme requièrent notre appui unanime.

91. Marquant un moment d'espoir, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir plus haut, par. 52) exprime une position de principe forte de la part des États Membres, déterminés à protéger les droits fondamentaux de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, à tout moment et en tenant compte des besoins particuliers de ces populations vulnérables. L'Organisation soutient les États dans cette initiative, mais une gouvernance plus forte et plus cohérente s'impose dans chaque région.

Les droits de l'homme sont au cœur de mon appel en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix

92. Les mesures de protection des droits de l'homme sont la pierre angulaire de tout effort visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Ce sont des investissements dont les bénéfices s'inscrivent à la fois dans l'immédiat et dans le long terme, car ils permettent de renforcer la résilience, de remédier aux griefs, de réduire les inégalités et de promouvoir le développement durable.

93. Aussi avons-nous dépêché, au cours de l'année écoulée, des « équipes légères » pluridisciplinaires à déploiement rapide là où la situation est préoccupante au Burkina Faso, au Lesotho et au Congo. Durant la période considérée, le Conseil des droits de l'homme a mis en place trois commissions d'enquête et d'établissement des faits, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Burundi, respectivement, et a constitué un groupe d'experts indépendants chargé d'établir les responsabilités en République populaire démocratique de Corée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a également déployé neuf autres commissions d'enquête, notamment au Yémen et au Myanmar.

94. Ces missions mènent des enquêtes sur le terrain et présentent des évaluations factuelles et impartiales, font entendre la voix des victimes et appellent l'attention sur les enjeux mondiaux urgents. Leurs conclusions et leurs recommandations ciblées jettent les bases qui permettront d'obliger les États, les acteurs non-étatiques et les individus à rendre des comptes. Les agents sur le terrain surveillent la situation et enquêtent sur les allégations, afin d'inciter les États à s'acquitter de leurs obligations au regard des droits de l'homme et d'empêcher ainsi de nouvelles violations. Il est essentiel aussi de travailler avec les médias. Tout récemment, durant le siège et le bombardement des quartiers est d'Alep, en République arabe syrienne, et durant les hostilités au Burundi, des déclarations publiques formulées avec fermeté et en connaissance de cause ont suscité une couverture médiatique de la situation, permettant ainsi de prévenir certaines atteintes et violations graves.

95. Les réactions hostiles à la promotion des droits de la femme ont concouru à faire régresser la législation relative à la violence sexiste et aux droits en matière de sexualité et de procréation. Nous ne devons épargner aucun effort pour parvenir rapidement à une plus grande égalité, et tout particulièrement pour mettre fin à la violence contre les femmes, aux atteintes sexuelles liées aux conflits, à la traite et à l'exploitation ainsi qu'à la discrimination omniprésente qui prive des millions de femmes d'éducation, de ressources économiques et de leurs droits en matière de procréation. Il faut lutter plus énergiquement contre le recrutement et l'utilisation des filles dans les conflits armés, souvent en tant qu'esclaves sexuelles ou kamikazes. Durant la période considérée, nous avons continué d'aider les pays à améliorer les lois relatives aux droits fondamentaux des femmes et des filles et avons défini de nouveaux cadres d'action pour prévenir et réprimer la violence sexuelle liée aux conflits et établir les responsabilités.

96. Je m'inquiète des atteintes aux libertés publiques fondamentales : la liberté d'expression, la liberté d'opinion et la liberté de réunion pacifique. La pleine participation de la société civile est essentielle si l'on veut progresser dans la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'Organisation. De toute évidence, lorsque les gouvernements et leurs agents font taire des militants, des avocats, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des opposants politiques, ou font disparaître les garanties d'une justice indépendante, loin de faire cesser la violence, ils discréditent au contraire leur propre État et perdent la confiance de leur propre peuple. Les atteintes à la liberté d'expression hypothèquent les possibilités de coopération internationale et la capacité de faire face à la réalité des menaces à la sécurité et des défis du développement.

97. Alarmé par les actes d'intimidation et les représailles dont font l'objet ceux qui appellent l'attention de l'Organisation sur des questions liées aux droits de l'homme, j'ai pris des mesures pour renforcer l'intervention de celle-ci lorsque se produisent de tels incidents. La participation de la société civile est essentielle à l'action des Nations Unies et de l'ensemble de nos partenaires. Durant l'année écoulée, mon inquiétude n'a fait que croître face aux attaques visant des défenseurs des droits de l'homme qui se battent, notamment, pour des populations persécutées, des peuples autochtones, des minorités et des femmes, des droits fonciers ou la protection de l'environnement. Partout dans le monde, des défenseurs pacifiques des droits de l'homme et ceux qui sont solidaires de leur action sont confrontés à une persécution qui s'intensifie.

98. L'examen périodique universel auquel procède le Conseil des droits de l'homme entre maintenant dans un nouveau cycle, et chaque État Membre fera l'objet d'un troisième examen minutieux. Nous ferons en sorte d'accroître la pertinence, la précision et l'utilité des recommandations du Conseil, notamment en aidant davantage les États Membres à les appliquer, en collaborant plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et en mettant en place des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi afin de rapprocher l'examen périodique universel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé présente chaque année au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale un rapport sur les violations graves commises contre les enfants, témoignant ainsi des situations effroyables dans lesquelles ils se trouvent.

99. Le Programme 2030 est en définitive une feuille de route vers l'édification d'un monde plus respectueux des droits. Les directives révisées relatives au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement mettent l'accent sur les droits fondamentaux, l'égalité et l'autonomisation des femmes, et le système des

Nations Unies tout entier est déterminé à agir pour éliminer la discrimination et réduire les inégalités, de sorte que personne ne reste de côté.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

100. En 2017, l'ONU et ses partenaires humanitaires ont apporté une assistance à un nombre de personnes sans précédent depuis la création de l'Organisation. Au total, 96,2 millions de personnes, dont plus de la moitié étaient des femmes et des enfants, ont bénéficié dans plus de 40 pays d'une assistance nécessaire à leur survie (vivres, logements, soins de santé et protection).

Des catastrophes naturelles dévastatrices déplacent désormais trois fois plus de personnes que les conflits

101. Pourtant, des catastrophes naturelles dévastatrices comme les inondations, les tempêtes, les incendies incontrôlés et les phénomènes météorologiques graves, déplacent désormais trois fois plus de personnes que les conflits.

102. Plus de 31 millions de nouveaux cas de déplacement forcé ont été enregistrés en 2016, soit une personne chaque seconde. Parmi ces personnes, plus de 24,2 millions ont dû se déplacer du fait de risques liés à des phénomènes naturels dans 118 pays et territoires, soit plus du triple du nombre de personnes récemment déplacées en conséquence de conflits (6,9 millions). Les variations climatiques ont entraîné un accroissement de la fréquence, de l'intensité et du coût des catastrophes naturelles. Le phénomène El Niño, en 2015/16, a poussé 23 pays sur quatre continents à demander une assistance pour plus de 60 millions de personnes, et les effets d'El Niño se feront peut-être à nouveau sentir en 2017.

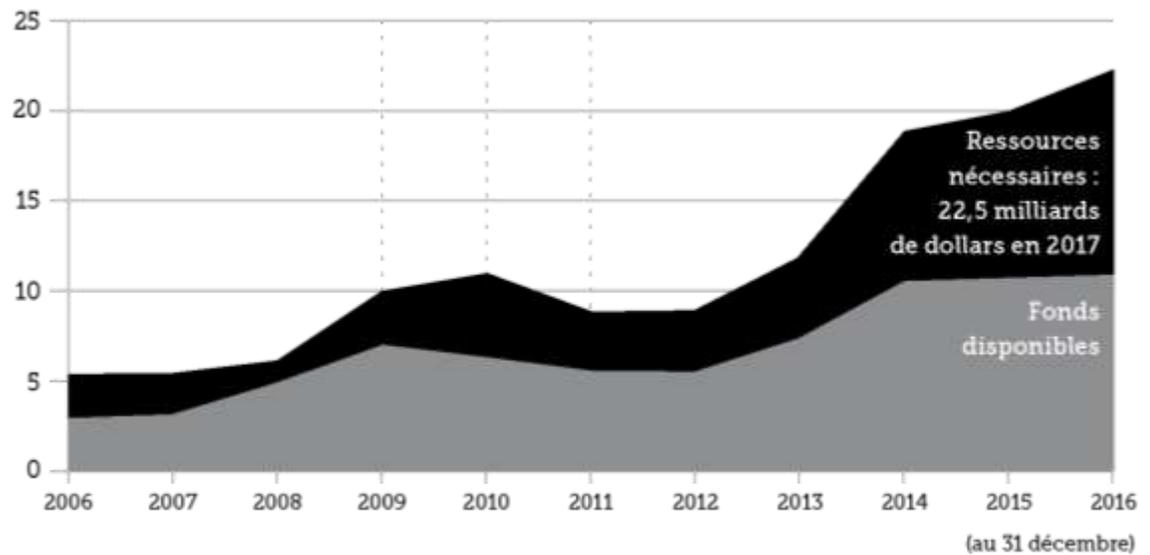
103. Une crise alimentaire sans précédent frappe une population plus nombreuse que jamais auparavant. Les conflits, la sécheresse et la violence ont propagé la famine, qui pèse sur 20 millions de personnes au Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

104. Pourtant, le mépris du droit international humanitaire et des droits de l'homme est resté endémique, comme en témoignent les attaques dirigées contre les civils, les agents humanitaires et le personnel médical.

105. En 2017, pour répondre à ces besoins, l'ONU a lancé un appel afin de réunir un montant record de 22,5 milliards de dollars au titre de l'aide humanitaire (voir fig. VI). Toutefois, malgré la générosité des donateurs, qui ont versé 12,6 milliards de dollars en 2016, l'action humanitaire reste compromise par le manque de fonds et d'accès sur le terrain. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a géré quelque 714 millions de dollars en fonds de financement commun pour atténuer 17 crises, et 439 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence et destinés à aider 47 pays dans le cadre d'interventions d'urgence et de situations d'urgence sous-financées en 2016.

Figure VI
**Aperçu de la situation humanitaire mondiale : ressources nécessaires
et fonds disponibles entre 2006 et 2016**

(En milliards de dollars des États-Unis)



106. Face à des besoins inouïs, le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire a été organisé en 2016 pour atténuer les souffrances des populations. Ce Sommet a montré qu'une action humanitaire soucieuse d'éthique est plus nécessaire que jamais pour mieux servir les populations touchées (voir fig. VII).

Figure VII
**Aperçu de l'aide humanitaire fournie dans le monde entier
 en 2016 : quelques exemples**

<p>11 271 personnes ont été secourues dans les eaux libyennes</p>	<p>4 millions de personnes en République arabe syrienne ont reçu cette année des articles tels que des couvertures, des ustensiles de cuisine, des réservoirs à eau, des trousse d'hygiène et des rouleaux de plastique souple</p>
<p>27 millions de mètres carrés de terres ont été libérés de la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre au Soudan du Sud</p>	<p>Plus de 9 500 enfants déplacés de Mossoul (Iraq) ont été vaccinés contre la poliomyélite et la rougeole</p>
<p>200 trousse de prévention du choléra contenant des comprimés de désinfection de l'eau, du savon et des sels de réhydratation orale ont été livrées en Haïti chaque jour</p>	<p>83 % des foyers en Cisjordanie (Territoire palestinien occupé), dont le logement risquait d'être démoli ou endommagé ont reçu une aide au logement immédiate</p>
<p>30 000 litres d'eau ont été distribués chaque jour aux personnes déplacées dans la partie nord et la partie sud de Gaalkacyo (Somalie)</p>	<p>4 centres de paiement de subsides à Hérat, Jalalabad, Kaboul et Kandahar (Afghanistan) ont fourni des aides financières à des rapatriés arrivant du Pakistan</p>

F. Promotion de la justice et du droit international

107. L'Organisation intervient de plus en plus dans le domaine de la promotion de la justice et de l'état de droit au moyen des juridictions internationales ainsi que des traités et accords internationaux et elle appuie également davantage les autorités nationales à cet égard. Si les droits de l'homme font l'objet d'un traitement distinct à la section D du présent rapport, le respect de la justice et de l'état de droit en font néanmoins partie intégrante. L'absence de voies de recours légales pacifiques, de justice et d'état de droit peut pousser à la violence certaines composantes de la société. C'est pourquoi le rôle que joue l'Organisation en matière de promotion des droits de l'homme devient encore plus nécessaire.

1. Appui aux autorités nationales

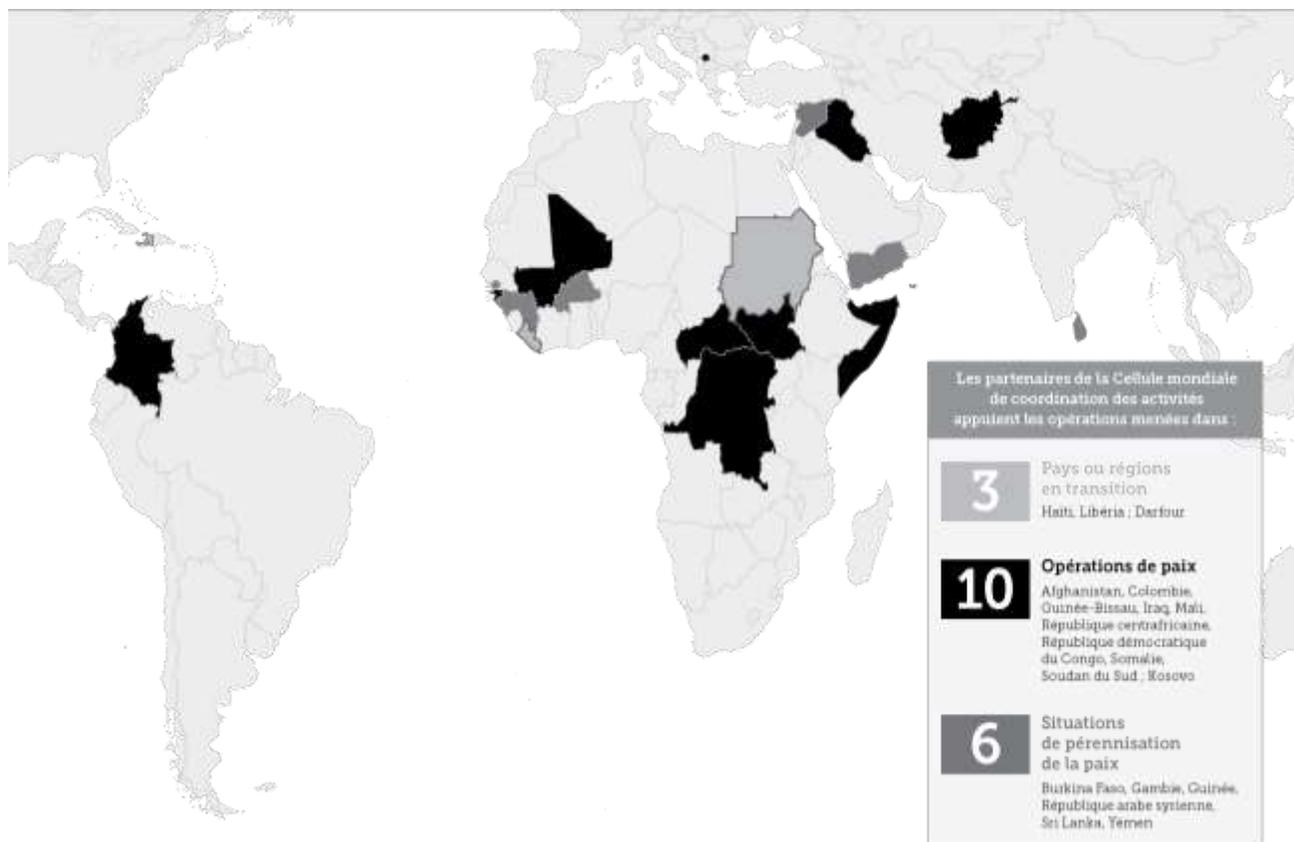
Une cour pénale spéciale entièrement nationale a été installée en République centrafricaine

108. Fait majeur contribuant à l'instauration d'une paix durable, une cour pénale spéciale entièrement nationale a été installée en République centrafricaine avec le large concours de l'Organisation. L'ONU continuera à contribuer à l'action de cette cour qui est exceptionnelle de par sa composition et son ancrage national. Juridiction nationale composée de magistrats nationaux et internationaux, cette cour est chargée d'instruire les crimes graves qui ont été commis dans le pays pendant plus d'une décennie.

109. Pour promouvoir l'état de droit et faire face à la terrible crise des réfugiés provoquée par l'escalade explosive du conflit en République arabe syrienne, l'Organisation aide à protéger les droits fondamentaux des personnes réfugiées dans les pays voisins, à commencer par le Liban et la Jordanie. Par ailleurs, pour appuyer les efforts nationaux menés en Colombie, j'ai nommé un membre du mécanisme de sélection des magistrats et autres fonctionnaires de la composante judiciaire de l'accord de paix final. En outre, l'Organisation apporte actuellement un appui essentiel à 19 pays dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises (voir fig. VIII).

Figure VIII

Initiative Unité d'action des Nations Unies pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires et les activités de promotion de l'état de droit en général



110. De plus en plus consciente de la réalité des violences et atteintes sexuelles, l'Organisation aide les autorités nationales à renforcer leurs moyens d'y faire face efficacement. Cette aide passe par le renforcement des capacités dans les domaines des enquêtes et des poursuites pénales, de la justice militaire, de la réforme législative, de la protection des victimes et des témoins ainsi que des réparations. En Guinée, l'appui apporté par l'Organisation à un collège national de juges a permis l'inculpation de 17 hauts responsables militaires et politiques, dont l'ancien Président Camara. En République démocratique du Congo, le concours de l'Organisation a contribué à la condamnation de 100 membres des forces de sécurité publiques.

111. En 2017, l'Organisation a lancé une initiative phare en faveur de l'accès des femmes à la justice. En République-Unie de Tanzanie, l'Organisation a élaboré des supports pédagogiques destinés à former les magistrats aux droits fondamentaux et aux violences contre les femmes. En Égypte, quelque 1 000 femmes ont bénéficié de services juridiques gratuits.

2. Juridictions et mécanismes internationaux

112. La Cour internationale de Justice, l'un des six organes principaux de l'Organisation, continue d'exercer son rôle de mécanisme central de règlement pacifique des différends et connaît toujours une activité judiciaire intense (<http://www.icj-cij.org/fr>). L'acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour par les États Membres est l'une de mes priorités.

113. La Cour pénale internationale contribue à la justice internationale en poursuivant et en jugeant les personnes accusées de crimes odieux. Contribution importante au droit pénal international, la Cour a reconnu Ahmed Al Faqi Al Mahdi coupable de crime de guerre pour atteinte au patrimoine culturel et destruction de monuments historiques. En 2017, elle a également reconnu la culpabilité de Jean-Pierre Bemba, ancien Vice-Président de la République démocratique du Congo, dans le cadre de sa première affaire relative à des atteintes à l'administration de la justice.

114. Aux Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, la Chambre de la Cour suprême a confirmé les condamnations pour crimes contre l'humanité prononcées contre deux hauts responsables du régime khmer rouge, Nuon Chea et Khieu Samphan (www.eccc.gov.kh/fr).

115. Fait sans précédent, l'Assemblée générale a créé le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Autre fait tout aussi inédit, l'Organisation a apporté une assistance technique à la Commission de l'Union africaine pour l'aider à mettre en place une juridiction hybride au Soudan du Sud.

3. Promotion du droit international

116. La Commission du droit international a achevé ses travaux sur un projet de traité relatif à la protection des personnes en cas de catastrophe et considérablement avancé dans ses réflexions sur l'élaboration d'un nouveau traité sur les crimes contre l'humanité. La Conférence sur les océans visant à protéger les océans du monde s'est tenue au Siège de l'Organisation en juin 2017. Les États Membres ont également œuvré à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer visant à protéger la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la

juridiction nationale. Salué comme un succès majeur, un amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone doit permettre de réduire les émissions de puissants gaz à effet de serre. Il a été adopté par 197 pays en octobre 2016.

G. Désarmement

117. Le désarmement et la maîtrise des armements sont, par excellence, des facteurs d'apaisement des tensions internationales et de maintien de la paix et de la sécurité. Aussi l'action menée par l'Organisation en faveur du désarmement est-elle plus essentielle que jamais.

Les armes classiques sont les principaux instruments de mort et de destruction

118. Si l'on a raison de craindre l'utilisation des armes de destruction massive, il reste que les armes classiques sont les principaux instruments de mort et de destruction. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects reste le principal moyen de faciliter la coopération entre les États en vue de prévenir le détournement et la prolifération de ces armes. À titre d'exemple d'action collective, en avril 2017, au bout de près de vingt ans d'inaction, la Commission du désarmement a adopté des recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

119. Par l'intermédiaire de ses centres régionaux pour la paix et le désarmement, l'Organisation continue de renforcer les capacités des États de lutter contre le commerce illicite des armes par le moyen de mesures pratiques, telles que la gestion des stocks d'armes et l'assistance juridique. Depuis février 2017, le centre régional en Amérique latine et dans les Caraïbes apporte son concours à la planification technique et logistique du dépôt des armes en Colombie et, notamment, met à disposition ses connaissances des méthodes et des techniques de neutralisation des armes.

Les derniers mois ont été marqués par un usage accru des armes contre les populations civiles

120. L'utilisation d'armes, y compris chimiques, contre les populations civiles est en forte augmentation. Dans le cadre du Mécanisme d'enquête conjoint, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont pu parvenir à des conclusions concernant quatre des attaques à l'arme chimique commises. Je me félicite que le Conseil de sécurité ait décidé de renouveler le mandat du Mécanisme et soutiens sans réserve la poursuite de ses travaux, qui sont menés avec impartialité, indépendance et professionnalisme.

121. Les négociations autour d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de parvenir à l'objectif universellement recherché d'un monde exempt d'armes nucléaires se sont tenues au Siège de l'Organisation en juillet 2017 avec mon plein soutien. Adopté le 7 juillet 2017 (voir A/CONF.229/2017/8), le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sera ouvert à la signature des États le 20 septembre et devra être ratifié par au moins 50 pays avant de pouvoir entrer en vigueur. Cet instrument fait obligation aux parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu des accords de garanties conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique ou d'accepter les garanties de l'Agence si elles ne l'ont pas déjà fait.

122. La montée des tensions à la suite des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée menace la sécurité régionale et internationale et souligne combien il est nécessaire que le régime international de désarmement et de non-prolifération soit solide. Je me réjouis de l'engagement commun pris de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'heure où commencent les préparatifs de la Conférence d'examen de 2020.

123. L'Organisation se heurte aujourd'hui aux nouveaux défis de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle et des usages potentiellement nuisibles de l'espace. À une époque marquée par la révolution technique, il est indispensable que la communauté internationale reste à la pointe et veille à ce que les technologies ne soient pas utilisées à des fins malveillantes.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international

124. Les flux mondialisés de personnes et de marchandises, légaux comme illégaux, se poursuivent à un tel rythme qu'il est difficile pour la communauté internationale de les suivre et plus encore de les réglementer. Les mouvements massifs de réfugiés et de migrants, souvent provoqués par les conflits, ont mis un plus grand nombre de personnes à la merci des trafics et le *rapport mondial de 2016 sur la traite des personnes* fait apparaître une proportion alarmante d'enfants parmi les victimes. La contrebande d'espèces sauvages et d'antiquités vient compléter ce sombre tableau. Établi au moyen de la première base de données mondiale sur les saisies, le rapport de 2016 sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde révèle que 7 000 espèces sauvages font l'objet de trafic. En outre, les avancées technologiques sont exploitées à des fins criminelles et la cybercriminalité demeure un défi mondial. L'Organisation s'emploie également à combattre la criminalité par l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et d'un pacte mondial sur les réfugiés (voir par. 52 du présent rapport).

1. Contrôle des drogues

125. Le problème mondial de la drogue demeure très préoccupant. Selon le *rapport mondial de 2017 sur les drogues*, 29,5 millions de personnes souffrent de troubles liés à la consommation de stupéfiants et les marchés sont caractérisés par l'évolution rapide de la nature des substances consommées. Les usagers de drogues se trouvent souvent pris dans un cycle de marginalisation qui complique leur réhabilitation et leur insertion sociale.

126. L'Organisation continue de soutenir les politiques de lutte contre la drogue fondées sur les droits de l'homme ainsi que le renforcement des capacités dans les domaines de la santé publique, de la justice pénale, de l'administration pénitentiaire et de la société civile en vue d'améliorer l'accès des toxicomanes et des détenus aux services, notamment aux services liés au VIH. Dans le domaine des activités de substitution aux cultures illicites, l'Organisation soutient les communautés rurales en leur offrant des moyens de se procurer des revenus légitimes centrés sur des cultures commerciales et des marchés durables.

127. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016, les États Membres ont réaffirmé leur attachement à une approche globale qui mette l'accent sur la santé publique, le développement et les droits de l'homme tout autant que sur la répression. Ils ont rappelé la place centrale occupée par les trois conventions internationales sur le contrôle des drogues et par

les autres instruments applicables. Le document final (résolution S-30/1) rassemble plus de 100 recommandations pratiques devant être mises en œuvre par les pays sous la direction de la Commission des stupéfiants.

2. Prévention du crime

L'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants est l'une de mes premières priorités

128. Dans la continuité de l'action menée par l'Organisation pour aider les États Membres à lutter contre la criminalité, l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants constitue l'une de mes grandes priorités. Le viol comme crime de guerre est une pratique fréquente en période de violences. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a mis en évidence l'utilisation des violences sexuelles comme tactique de guerre et de terrorisme. Ce travail a débouché sur l'adoption de la résolution 2331 (2016) sur la traite des êtres humains, dans laquelle le Conseil de sécurité a souligné le risque de traite d'êtres humains en période de conflit armé et considéré que la protection et l'autonomisation des femmes et des filles devaient occuper une place centrale dans les stratégies de lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent. Les enfants sont également la cible de violences, les meurtres et les mutilations demeurant les violations les plus fréquentes et les plus horribles commises à leur encontre. Ainsi, en Afghanistan, l'Organisation a recensé 3 512 enfants victimes en 2016, une hausse de 24 % par rapport à 2015 et le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Grâce à l'intervention de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, 110 enfants qui étaient détenus en Somalie ont en revanche pu être libérés en mai. L'Organisation doit poursuivre l'action qu'elle mène pour éradiquer ce fléau.

129. La corruption, en détournant des ressources précieuses au profit d'intérêts privés, a un effet délétère sur le développement. Cette année a marqué le début du deuxième cycle du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui porte sur les mesures de prévention et le recouvrement des avoirs.

3. Lutte contre le terrorisme international

L'Assemblée générale a récemment approuvé ma proposition de créer un bureau de lutte contre le terrorisme

130. Nous mettons actuellement en œuvre un nouveau programme de lutte contre le terrorisme qui s'articule autour de trois axes stratégiques :

a) L'Assemblée générale a récemment approuvé ma proposition de créer un bureau de lutte contre le terrorisme, placé sous la direction d'un secrétaire général adjoint, en vue de renforcer la direction et la cohérence de l'action menée par l'ensemble des organismes des Nations Unies tout en consolidant les activités engagées par l'Organisation pour renforcer les capacités des États Membres dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Cette nouvelle entité permettra de promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme, de leur donner une plus grande visibilité et de renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine pour mieux prévenir les conflits, bâtir une paix durable et remédier aux causes profondes qui favorisent le recrutement à des fins terroristes;

b) Le renforcement de la logique intégrée à l'échelle du système continuera de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations

Unies ainsi que du cadre juridique et normatif international, notamment d'un plan visant à endiguer le flux de combattants terroristes;

c) Le Groupe d'action de haut niveau sur la prévention de l'extrémisme violent sera amené à jouer un rôle déterminant dans la prévention de l'extrémisme violent.

Chapitre III

Renforcement de l'Organisation

131. La mise en œuvre par l'Organisation de son ambitieux programme de réforme repose sur la simplification des procédures et la décentralisation de la prise de décisions ainsi que sur une transparence et un respect du principe de responsabilité encore plus poussés. L'Organisation a besoin de systèmes, de politiques et de procédures qui permettent de rapprocher la prise de décisions des points d'exécution et donnent aux hauts fonctionnaires les moyens de mener à bien les programmes dont ils ont la responsabilité. Il s'agit d'un changement fondamental en vue duquel j'ai lancé une réflexion pragmatique, l'objectif étant de renforcer la gestion de l'Organisation.

132. En avril 2017, j'ai créé une équipe d'évaluation interne sur la réforme de la gestion. Placée sous l'autorité de la Directrice de cabinet, l'équipe a pour mission de recenser :

a) Les mesures internes que le Secrétariat pourrait prendre pour rationaliser les procédures, limiter les retards et améliorer l'exécution des mandats, dont certaines sont déjà en cours d'application;

b) Les propositions qui iraient dans le sens d'une plus vaste réforme de l'Organisation et aideraient à faire avancer un tel programme.

133. La concertation est au cœur de cet exercice de réforme. En mai et juin, nous avons tenu avec les États Membres plusieurs séances de réflexion informelles et recueilli les vues des départements ainsi que des fonds et programmes. En juillet, j'ai tenu un séminaire-retraite avec les États Membres pour leur présenter les premières idées formulées par l'équipe d'évaluation interne. Mon rapport sur la réforme de la gestion, qui sera établi par le Secrétariat, sera présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-douzième session.

134. Le système de planification et de gestion opérationnelle Umoja a été mis en place pour moderniser la façon dont le Secrétariat gère l'administration de ses processus métier et de ses systèmes informatiques dans le monde entier. Il n'a pas été simple de régler les problèmes techniques et Umoja a mis du temps à s'imposer. À présent toutefois, les entités du Secrétariat tirent de plus en plus parti des capacités du système pour améliorer l'efficacité de leur fonctionnement. Sur la question de la responsabilité environnementale, le Secrétariat montre l'exemple en aidant le système des Nations Unies à verdir ses activités, notamment grâce à la mise en œuvre de systèmes de management environnemental.

*L'Organisation a besoin de systèmes, de politiques et de procédures
qui permettent de rapprocher la prise de décisions des lieux d'intervention
et donnent aux hauts fonctionnaires les moyens de mener à bien
les programmes dont ils ont la responsabilité*

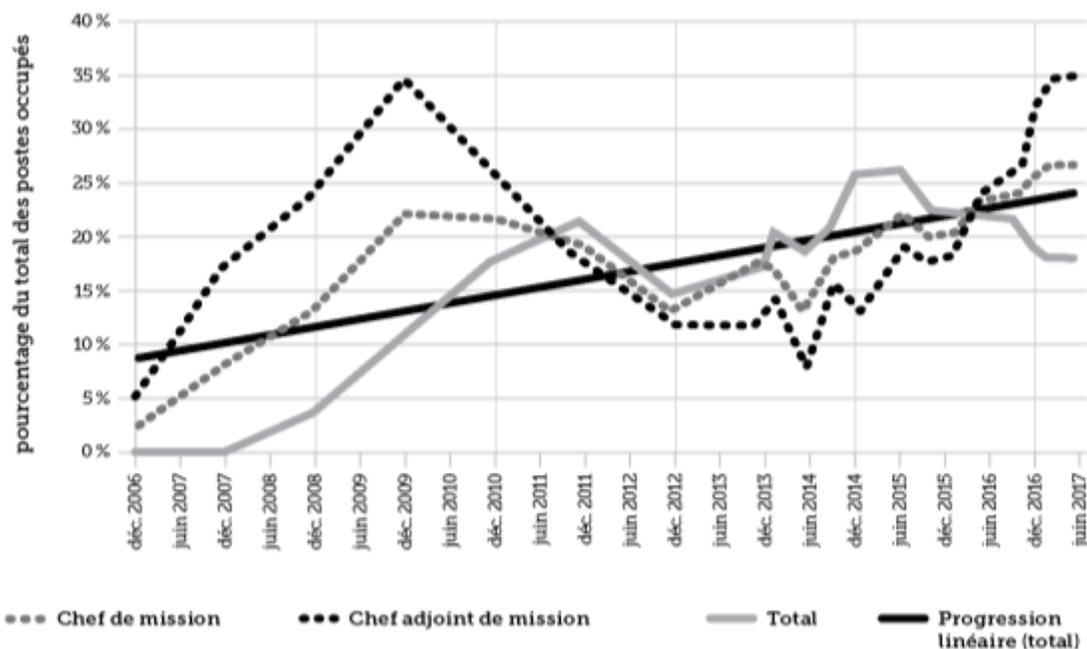
135. Pour intelligente qu'elle soit, la technologie à elle seule ne suffit pas. L'Organisation doit mettre en valeur et déployer son principal atout, ses ressources humaines, de façon plus stratégique. L'objectif du dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité, qui a été lancé en janvier 2016, consiste à former un corps dynamique de fonctionnaires polyvalents, qui sauront s'adapter afin d'exécuter au mieux les mandats qui leur sont confiés.

136. Parce que je crois que la parité des sexes sur le lieu de travail est essentielle, j'ai mis en place récemment une stratégie globale en la matière ainsi qu'un plan qui doit permettre de parvenir à la parité des sexes aux postes de haute direction d'ici à

2021 et de la généraliser à l'ensemble de l'Organisation par la suite. Mes représentants spéciaux jouent un rôle primordial dans la gestion des conflits sur le terrain et l'Organisation compte de plus en plus de femmes à ces postes, ainsi que de représentantes spéciales adjointes (voir fig. IX).

Figure IX

Postes de chef ou de chef adjoint de mission occupés par des femmes



137. Le système des Nations Unies s'est attelé au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Chaque victime mérite que justice soit faite. Chaque victime mérite que nous lui apportions un appui sans faille. Mon rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/71/818) s'articule autour de quatre grands axes : donner la priorité aux victimes; mettre fin à l'impunité; mobiliser la société civile et les partenaires extérieurs; améliorer la communication stratégique pour favoriser l'éducation et la transparence. C'est pourquoi j'ai créé le poste de défenseur des droits des victimes au rang de Sous-Secrétaire général.

138. L'ONU doit veiller au respect des normes déontologiques qui sont les siennes. J'ai donc renforcé la politique de protection des lanceurs d'alerte, en vertu de laquelle le Bureau de la déontologie et le Bureau des services de contrôle interne peuvent prendre des mesures préventives lorsqu'il existe un risque de représailles contre les fonctionnaires en question. Désormais, les fonctionnaires ont le droit de demander l'examen des décisions du Bureau de la déontologie. La politique révisée s'inspire des pratiques les plus appréciées au niveau international. J'ai demandé à un groupe de travail interne de repérer les autres possibilités d'amélioration; j'entends consulter les fonctionnaires et l'administration dans les prochains mois. Dans le cadre des mesures prises pour consolider les normes déontologiques de l'ONU, un dispositif de lutte contre la fraude et la corruption a été établi pour favoriser une culture de l'intégrité et de l'honnêteté et informer les fonctionnaires de ce que le Secrétariat fait pour prévenir, détecter et réprimer la fraude et la corruption, et pour communiquer à ce sujet.

139. Notre objectif ultime est de transformer l'Organisation pour qu'elle puisse mieux s'acquitter de son mandat. Cela suppose de renforcer et d'intégrer notre équipe de direction, nos méthodes d'analyse, nos systèmes d'alerte précoce et nos dispositifs pour que nous puissions remplir notre mission. Cela suppose également d'avoir des dirigeants, au Siège comme sur le terrain, qui soient dotés des plus hautes qualités et de gagner la confiance des États Membres.

Chapitre IV

Conclusion

140. Le présent rapport donne un aperçu de l'action que mène l'Organisation dans un monde aux enjeux complexes et contradictoires. Des millions d'êtres humains sont sortis de la pauvreté mais des millions d'autres risquent encore de connaître la famine. Bien que la mondialisation ait été pour beaucoup une source de prospérité, elle a aussi fait, hélas, beaucoup d'exclus, piégés dans un monde où règnent les inégalités et où la xénophobie est en recrudescence. La migration massive de populations fuyant des conflits violents se produit sur une échelle sans pareille depuis la Seconde Guerre mondiale. Les changements climatiques indéniables et leurs effets multiplicateurs exigent une réaction mondiale. Or, le multilatéralisme est remis en question au moment même où nous avons le plus besoin d'une action mondiale cohérente face à des événements tous liés les uns aux autres. Aucun pays ne peut résoudre ces crises à lui seul. L'ONU est le centre de gravité du dialogue et de la coopération, le lieu où peuvent s'élaborer des solutions mondiales concertées. Avec l'appui dynamique de l'Organisation, les États Membres ont conclu des accords historiques, le Programme 2030 et l'Accord de Paris de 2015 sur les changements climatiques, qui montrent que les nations ont la volonté d'œuvrer au niveau multilatéral lorsqu'elles en voient l'utilité. Ces accords constituent une feuille de route bien définie vers une destination qui nous est commune, puisqu'il s'agit de prendre soin de la maison que nous avons en partage.

141. L'Organisation doit être à la hauteur de l'enjeu. J'ai présenté plusieurs propositions de réforme visant à la rendre plus efficace, plus souple et plus adaptable et à instaurer une nouvelle culture de prévention qui sous-tende tous nos travaux. En fin de compte, les générations à venir jugeront l'ONU à l'aune de notre capacité de faire respecter nos normes et de concrétiser nos aspirations, pour qu'elles deviennent une réalité, surtout pour ceux qui souffrent le plus. L'ONU doit se montrer digne de sa mission.

L'ONU doit se montrer digne de sa mission

